

UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires



RAPPORT D'ACTIVITÉ



**NOUVELLES
MOBILITÉS**
POUR DES VILLES
DURABLES ET APAISÉES

SOCIAL
VERS UN CADRE SOCIAL
DE HAUT NIVEAU DANS
LA BRANCHE FERROVIAIRE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ACCÉLÉRATION DU
RENOUVELLEMENT
DES VÉHICULES





UNE FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

- REPRÉSENTER**
les adhérents et défendre leurs intérêts en France et en Europe
- BÂTIR** la concertation
- PROMOUVOIR**
un dialogue social moderne
- VALORISER**
les savoir-faire
- ENCOURAGER**
l'activité à l'international
- ANTICIPER**
les besoins de mobilité durable
- DÉCRYPTER** le marché
- EXPLIQUER**
les enjeux du secteur



SOMMAIRE

0 DIALOGUE

P. 8 INTERVIEW CROISÉE :

MARIE-ANGE DEBON ET FLORENCE SAUTEJEAU

0 ACTIONS

P.16 TEMPS FORTS 2022-2023

0 ENGAGEMENT

P. 36 ENQUÊTE DE SATISFACTION

0 GOUVERNANCE

P. 40 NOS ADHÉRENTS

P. 42 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

0 CONSTRUIRE ENSEMBLE

P. 46 COMMISSION AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

P. 48 COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

P. 50 COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

P. 52 COMMISSION AFFAIRES PUBLIQUES

P. 54 COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

P. 56 COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

P. 58 COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

**P. 60 COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

0 ÉCONOMIE

P. 64 RAPPORT FINANCIER

P. 70 UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE



DIALO



GUE

FACE À DES ENJEUX DE PLUS EN PLUS DÉCISIFS, L'UTP MULTIPLIE LES INITIATIVES. MARIE-ANGE DEBON ET FLORENCE SAUTEJEAU TÉMOIGNENT.

MARIE-ANGE
DEBON



« L'UTP EST NOTRE MAISON COMMUNE »



Quel bilan dressez-vous de l'année écoulée ?

Marie-Ange Debon : 2022 est l'année de tous les records. C'est une année marquée par une série d'événements climatiques violents, et c'est aussi l'année la plus chaude jamais mesurée en France. On le sait, les fortes chaleurs ont été rendues 500 fois plus probables du fait de l'influence humaine sur le climat. Les déplacements de voyageurs et de marchandises ont leur part de responsabilité, car ils représentent plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. La bonne nouvelle, c'est que les transports publics sont une partie de la



FLORENCE SAUTEJEAU



solution : les bus et cars ne représentent que 0,7 % de ces émissions, et le ferroviaire, seulement 0,1 %. Les transports publics sont donc un levier très puissant pour la transition écologique, et ils sont immédiatement disponibles. Mais les opérateurs ont besoin d'un soutien massif compte tenu des différentes crises sanitaires et énergétiques qu'ils ont traversées. La solution est à portée de main, il faut s'en saisir.

Florence Sautejeau : Pour les opérateurs de transports, l'année 2022 est une année particulière à plusieurs égards. D'abord, elle devait être consacrée à la sortie de crise sanitaire qui a fortement touché le secteur. Mais la crise énergétique, qui a fait suite à la guerre en Ukraine, a rebattu les cartes. Par ailleurs, 2022 a été une année riche sur les plans institutionnel et politique. Au 1^{er} janvier, la

« Les bus et cars ne représentent que 0,7 % des émissions de gaz à effet de serre, et le ferroviaire, seulement 0,1 % »

Marie-Ange Debon

France prenait la présidence du Conseil de l'Union européenne pour six mois. Le début de l'année a également été marqué par l'élection présidentielle, et par les élections législatives quelques semaines plus tard. L'occasion pour les opérateurs, réunis au sein de l'UTP, de peser dans le débat public, autant à l'échelle nationale qu'europpéenne.

M.-A. D. : Les transports publics ont en effet un rôle essentiel à jouer dans les réponses aux problématiques de la planète et de la société : grâce à leur capacité de décongestion des villes, de décarbonation de l'air, de désenclavement des territoires et d'inclusion sociale, ils participent à l'amélioration de la qualité

de vie. En résumé, l'actualité en 2022 a plaidé en faveur d'un choc d'offre que nous nous employons à déclencher.

Suite p.10 ►►

« L'UTP est le lieu d'échange et de confrontation des idées qui permet de définir nos intérêts communs »

Marie-Ange Debon

Quels ont été les travaux majeurs de l'UTP en matière sociale ?

F. S. : Côté branche ferroviaire, nous avons conclu plusieurs accords : un accord « Classifications et rémunérations » et un accord « Sac à dos » conventionnel. En 2022, deux négociations se sont conclues sur la question des salaires minima de branche pour tenir compte de la situation inflationniste. Mais il reste encore à faire sur la prévoyance, la complémentaire santé, la sécurisation des parcours professionnels notamment.

M.-A. D. : La négociation sociale n'est pas un long fleuve tranquille, mais la recherche du compromis dans le respect des positions de chacun est un chemin indispensable au bon fonctionnement de notre société. Côté transports urbains, l'UTP a ouvert avec les organisations syndicales des chantiers structurants pour notre métier, comme la refonte des classifications qui datent de 1975 et ne sont plus adaptées à nos métiers d'aujourd'hui. J'ai confiance dans notre responsabilité collective pour trouver les voies de passage.

Quelles sont les actions de l'UTP pour la défense du secteur ?

M.-A. D. : Notre secteur représente 260 000 emplois de proximité répartis sur tout le territoire. Les entreprises françaises sont reconnues pour leur savoir-faire et présentes dans plus de 60 pays sur les cinq continents. Parmi elles, trois entreprises, adhérentes à l'UTP, sont les trois leaders mondiaux du transport urbain et ferroviaire. Pour son rayonnement à l'international, comme pour son économie, la France doit tout faire pour maintenir ce haut niveau de performance. L'UTP s'emploie à faire connaître les atouts, et à renforcer la place de ce secteur stratégique dans le débat public.



F. S. : Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, l'UTP a réuni en début d'année plus de 370 acteurs, dont la présidente de la commission Transports au Parlement européen et le ministre chargé des Transports, pour évoquer les grands enjeux de notre secteur. L'occasion de rappeler l'importance de placer les transports publics et ferroviaires au cœur du Green Deal européen et de leur consacrer davantage de financements européens. Pour l'élection présidentielle, l'UTP a publié un manifeste intitulé « Donnons enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires » listant 20 propositions concrètes



et dans lequel elle appelait les candidat(e)s à s'engager autour d'objectifs chiffrés ambitieux, à savoir doubler la part modale à la fois du transport public urbain et du transport ferroviaire de voyageurs et de fret. L'UTP s'est également mobilisée dans le cadre du Plan de résilience et du projet de Loi de finances pour 2023. Présentées lors de sa conférence de presse annuelle de rentrée, nos demandes ont été partiellement entendues par le gouvernement, notamment la mise en place d'un dispositif d'aide directe obtenu pour les opérateurs de fret ferroviaire, à hauteur de 26 millions d'euros. Le fret ferroviaire fait et continuera de faire l'objet

d'une attention particulière, non seulement pour répondre à la volonté du gouvernement de doubler sa part d'ici à 2030, mais aussi car ses surcoûts énergétiques, en 2023, sont quatre fois supérieurs à ceux de 2022.

M.-A. D. : À l'image de l'*European Mobility Expo*, qui s'est tenu en juin 2022 à la Porte de Versailles à Paris, l'UTP est le lieu d'échange et de confrontation des idées qui permet de définir nos intérêts communs, à nous, opérateurs de transports publics de voyageurs, urbains et ferroviaires, opérateurs de fret, gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, et de porter ces intérêts auprès des pouvoirs publics, locaux, nationaux comme européens. L'UTP est notre maison commune qui permet d'unir nos forces.

Comment l'UTP se mobilise-t-elle pour faire face à la pénurie de conducteurs ?

M.-A. D. : Les salariés du secteur sont au cœur de notre performance. Pour offrir aux usagers un service de haut niveau, il nous faut plus de transports publics, sur des amplitudes horaires et sur des territoires plus étendus, et donc plus de conducteurs, de mainteneurs, de techniciens, etc. Pour cela, nous devons mieux faire connaître nos métiers et attirer des candidats sur tout le territoire. C'est un enjeu majeur, car nous ne pourrions parvenir au report modal qu'en offrant aux voyageurs des solutions alternatives à la voiture, fiables et efficaces.

F. S. : C'est pourquoi l'UTP a signé, le 1^{er} décembre, une convention avec le ministère du Travail, le ministère des Transports et Pôle Emploi. Cette convention entérine la coopération entre tous ces acteurs pour faciliter le recrutement. C'est à cette occasion que l'UTP a dévoilé la nouvelle marque employeur élaborée avec les entreprises du transport urbain : « Faites bouger les lignes », qui sera déployée au long cours. Côté ferroviaire, notre association Futur en Train remplit une double mission : le développement des formations aux métiers ferroviaires et leur promotion, notamment auprès des jeunes. Par ailleurs, les travaux engagés par l'UTP dans le cadre du programme France 2030 nous permettront de disposer d'un diagnostic précis de l'évolution de nos métiers et de nos besoins de compétences afin de mettre en place les outils de formation adaptés.

Suite p.12 ►►



M.-A. D. : La thématique du recrutement sera au cœur de l'année 2023. La Coupe du monde de rugby en septembre 2023 sera la grande répétition avant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024, et l'offre supplémentaire va nécessiter le recrutement de conducteurs. Nous serons au rendez-vous, car nos opérateurs ont un savoir-faire de maîtrise des grands événements. J'ajoute que nous serons extrêmement attentifs à la réforme des lycées professionnels, qui peut être un atout pour notre métier.

Et la sûreté ?

M.-A. D. : C'est un sujet majeur. Nous regrettons qu'aucune traduction opérationnelle de la loi Savary-Leroux de 2016 n'ait encore été trouvée pour lutter contre la fraude. La fraude représente 600 millions à 700 millions d'euros de manque à gagner pour les transports. Une somme qui pourrait être réinvestie dans le fonctionnement et l'augmentation de la qualité de service ou

les investissements. Mais elle reste dans la poche des fraudeurs. Alors que l'UTP a travaillé à l'élaboration d'une plateforme de vérification des adresses des contrevenants, il est temps de trouver avec les pouvoirs publics le bon dispositif opérationnel.

F. S. : La lutte contre les violences faites aux femmes est également une priorité pour l'UTP. Nous avons élaboré un guide, rédigé sur la base des retours d'expérience dans les réseaux, qui permet de constater à quel point nos adhérents sont engagés dans tous les territoires et dans tous les réseaux, quelle que soit leur taille. Ce sujet sera abordé, parmi d'autres, aux Rencontres nationales du transport public, qui se tiendront à Clermont-Ferrand du 17 au 19 octobre 2023. Ces trois jours permettent

« La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité pour l'UTP »

Florence Sautejeau

« L'UTP multiplie les échanges et les partenariats pour affiner la vision de la mobilité de demain »

Florence Sautejeau



d'échanger avec tous les acteurs des transports publics et de la mobilité durable et de partager nos problématiques, ce qui en fait un moment très attendu par la profession.

Quelles sont vos attentes sur le plan économique ?

F. S. : En 2023, pour conforter notre modèle économique, il sera impératif de maintenir et consolider l'équilibre des trois ressources des transports publics : recettes voyageurs, Versement mobilité et financement des collectivités territoriales, tout en proposant de nouvelles sources de financement, comme, par exemple, le partage des plus-values immobilières qui augmentent avec l'arrivée de nouvelles infrastructures de transport. L'ambition de développer la part modale du ferroviaire mobilise tous nos adhérents et guide nos actions au quotidien. L'UTP suivra donc très attentivement les engagements du gouvernement à la suite de la remise à la Première ministre du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures.

M.-A. D. : Si les opérateurs ont fait preuve d'une réelle résilience pendant la crise sanitaire, il faut maintenant engager un vrai choc d'offre : doubler la part des bus, métros et trams, doubler la part du transport ferroviaire (voyageurs et fret), pour que les transports publics continuent de répondre aux besoins quotidiens des Français, mais aussi pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Les opérateurs de transports y sont prêts, les citoyens nous le demandent, et l'urgence climatique nous y oblige. La concurrence, effective de longue date dans le transport urbain, et qui se développe dans le ferroviaire, contribue à faire émerger de nouveaux acteurs qui viennent enrichir l'offre au bénéfice des clients.

Comment voyez-vous la mobilité de demain, et comment l'UTP y contribue-t-elle ?

F. S. : L'UTP multiplie les échanges et les partenariats pour affiner la vision de la mobilité de demain. Elle coorganisait par exemple en novembre 2022 un colloque annuel « Regards croisés sur les mobilités autonomes », et elle participait à la restitution des travaux de l'observatoire du MaaS sous l'égide du Cerema. Elle continue également de se mobiliser sur la sûreté, grâce notamment à un partenariat, en 2022, dans le cadre de la 7^e Conférence internationale sur l'observation, l'analyse et la prévention de l'insécurité. Organisée par le CIPC, cette conférence portait cette année sur la sûreté dans les mobilités.

M.-A. D. : La mobilité de demain doit participer à un cadre de vie plus durable et plus apaisé. La décarbonation est évidemment une des clés, mais cela passe aussi par un meilleur partage de l'espace public, un meilleur maillage du territoire, et un respect mutuel des usagers de la rue. Elles ne sont pas des fins en soi, mais certaines technologies pourront y aider, comme les MaaS, la mobilité autonome ou les caméras intelligentes. La mobilité de demain est ambitieuse, mais assez simple à formuler : c'est pouvoir utiliser le bon mode, au bon moment, au bon endroit, pour le bon usage et dans de bonnes conditions. ●



TEMPS

MAI 2022 - AVRIL 2023



FORTS

L'ANNÉE ÉCOULÉE A ÉTÉ L'OCCASION POUR L'UTP D'AFFIRMER SES VALEURS, DE REPRÉSENTER SES ADHÉRENTS, DE MULTIPLIER LES RENCONTRES ET LES INITIATIVES. RETOUR SUR DOUZE MOIS D'ENGAGEMENT EN CINQUANTE DATES CLÉS.

MAI

18

PLAN DE RÉSILIENCE

L'UTP obtient une série de mesures sectorielles et transversales pour les opérateurs de transports publics et ferroviaires : prix des carburants, TICPE, report des charges fiscales et sociales, dispositif de soutien à hauteur de 26 millions d'euros pour le fret ferroviaire, commande publique et théorie de l'imprévision... Elle présente aux adhérents les modalités pratiques pour en bénéficier.

JUIN



2

PARUTION DE « 10 IDÉES REÇUES SUR LE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ PAR LES EMPLOYEURS »

Tous les employeurs d'au moins 11 salariés s'acquittent du Versement mobilité, qui permet de financer l'offre de transport public et les services de mobilité partagés dont ils bénéficient sur leur territoire. Face à certaines idées reçues ou situations parfois complexes pour les employeurs, l'UTP publie une brochure pour discerner le vrai du faux sur ce sujet.



6

SORTIE DU GUIDE DES SERVICES DE L'UTP À SES ADHÉRENTS

Selon leur cœur de métier, les entreprises peuvent rejoindre l'UTP en qualité de membres adhérents, de membres partenaires ou de membres associés. Le guide qui répertorie les services proposés à chacune de ces catégories d'adhérent est actualisé et mis à leur disposition.



7 AU **9**

CONCOURS DU BUS D'OR

Parallèlement à l'EuMo Expo se déroule le concours national du Bus d'or. Durant ces trois jours, 55 conducteurs présélectionnés dans toute la France sont évalués sur plusieurs épreuves de qualification (QCM, technicité de conduite sur circuit et son impact en termes de développement durable, accessibilité, relation de service en conditions réelles sur une ligne dans Paris). Les 10 prix, dont celui du meilleur conducteur, sont remis le 9 juin au sein de l'European Mobility Expo.

7 AU 9

EUROPEAN MOBILITY EXPO 2022



Tous les acteurs du transport public et de la mobilité durable se retrouvent à Paris, Porte de Versailles. Unique en

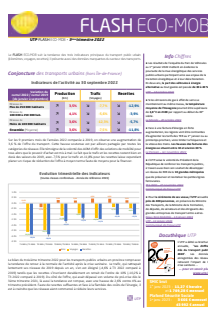
France, ce salon d'envergure internationale rassemble l'ensemble du secteur: élus, opérateurs et industriels (constructeurs, bureaux d'études...). Au cœur du salon, des conférences sur les grands enjeux de la mobilité durable: transition énergétique, ouverture à la concurrence, MaaS...

14

LE POINT CONJONCTURE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2022 AVEC LE FLASH ECO-MOB

Par rapport à la même période en 2019, l'offre progresse de 8,9 %, le trafic progresse de 35,3 % sur une année glissante, tandis que les recettes progressent de 30,5 %.

Ce document précieux, publié chaque trimestre, suit la tendance des trois indicateurs du transport public urbain: offre, trafic et recettes.



22

LA CARTE DES RÉSEAUX ADHÉRENTS: NOUVEAU SERVICE!



L'UTP propose un nouvel outil qui permet de situer tous les réseaux de transport urbain adhérents à l'UTP. Cette carte, disponible sur utp.fr indique le nom du réseau, la ville et le bassin de population qu'il dessert.

MISE EN LIGNE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Faits marquants de l'UTP, travaux des commissions, interviews de la déléguée générale et de la présidente ainsi que résultats financiers ou enquête de satisfaction sont approuvés par le conseil d'administration et disponibles en ligne.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

MARIE-ANGE DEBON INTERVIENT AUX JOURNÉES CONNECTING EUROPE

Connecter par le train les villes européennes et faire des transports publics l'épine dorsale de la mobilité dans les nœuds urbains : tel est le message passé par la présidente de l'UTP lors de ces journées Connecting Europe organisées à Lyon par la Commission européenne.



DÉPLACEMENT DE LA COMMISSION AFFAIRES PUBLIQUES À BRUXELLES

À cette occasion, la commission Affaires publiques de l'UTP rencontre plusieurs responsables européens : le cabinet de la commissaire européenne Adina Vălean, le cabinet du commissaire européen Thierry Breton, la représentation permanente française auprès de l'Union européenne, et Christophe Grudler, eurodéputé et membre de la commission Industrie, Recherche, Télécoms et Énergie (ITRE). Au cœur des échanges : les enjeux énergétiques et numériques de l'écosystème de la mobilité. Les transports publics et ferroviaires doivent être l'épine dorsale d'un système multimodal de mobilité.

JUILLET



4

JOURNÉES EUROPÉENNES DE LA MOBILITÉ DE STRASBOURG

L'UTP participe aux Journées européennes de la mobilité de Strasbourg : le temps des crises. Organisé par le Cerema, le webinaire consacré à la transition énergétique donne la parole à l'UTP pour évoquer notamment la transition énergétique des flottes de véhicules.



5

PARUTION DU « BILAN SOCIAL DES TRANSPORTS URBAINS »

Nombre et nature des emplois, temps de travail, salaires, formation, parité... Le « Bilan social des transports urbains » est le document de référence pour la branche. Il présente les données relatives à 50 000 salariés de la branche, issus de 132 entreprises différentes. On y apprend par exemple que 98 % des emplois du secteur sont en CDI et que 94 % d'entre eux sont à temps complet.

7

5^E COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DE L'UTP

Adhérents ferroviaires, directeurs de réseaux de transport urbain, représentants des composantes de l'UTP, représentants d'ONG, institutionnels, organisations syndicales, industriels... De nombreux interlocuteurs privilégiés de l'UTP viennent assister à la présentation des sujets d'actualité saillants de l'organisation patronale. À l'occasion de ce comité annuel, l'UTP invite Pierre-Alain Roche, président de la section « Mobilités et transports » au ministère de la Transition écologique, pour la présentation de l'étude « Mobilités et transports : cap sur la neutralité ».



**15**

L'UTP RENCONTRE CLÉMENT BEAUNE, MINISTRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Suite à sa nomination le 5 juillet 2022, l'UTP rencontre Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports. L'occasion pour l'UTP de souligner la nécessité de doubler la part des bus, métros et trams, de doubler la part du transport ferroviaire (voyageurs et fret), d'intensifier la transition écologique et numérique, et de renforcer encore la sécurité des citoyens dans les transports.



PARUTION DU « BILAN SOCIAL DE LA BRANCHE FERROVIAIRE »

L'édition 2022 présente les données sociales agrégées 2021 des entreprises adhérentes de l'UTP comprises dans le champ d'application de la Convention collective nationale de la branche ferroviaire et ayant répondu à l'enquête sociale sur les trois dernières années.



FRANCE 2030 : L'UTP EST SÉLECTIONNÉE

Dans le cadre de l'appel à projets France 2030, l'UTP est sélectionnée et obtient un financement de 200 000 euros. Ce financement permettra la réalisation de deux diagnostics sur les besoins en compétences et en formation dans les transports urbains et ferroviaires, et d'accompagner les transitions écologiques et numériques.

LA PRISE EN CHARGE DES TITRES DE TRANSPORT PEUT DÉSORMAIS ÊTRE EXONÉRÉE DE COTISATIONS SOCIALES À 75 %

Jusqu'à présent, les employeurs prenaient en charge 50 % de l'abonnement de transport public de leurs salariés et disposaient, en retour, d'une exonération de cotisations et contributions sociales. La Loi de finances rectificative 2022 étend cette exonération jusqu'à 75 % de prise en charge de l'abonnement par l'employeur pour 2022 et 2023.



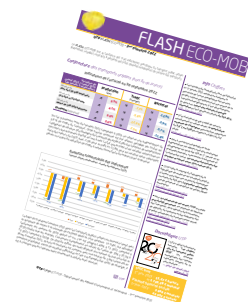

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP, rencontre Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique. Au cœur des échanges, le report modal vers les transports publics urbains et ferroviaires : une solution fondamentale pour accélérer la transition énergétique.



CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA RENTRÉE DU TRANSPORT PUBLIC AU SÉNAT

Devant la presse, Marie-Ange Debon évoque le sujet prégnant de la rentrée : l'énergie, dont l'augmentation frappe de plein fouet le secteur des transports, et appelle à un choc d'offre pour les transports publics.



POINT CONJONCTURE DU 2^E TRIMESTRE 2022 AVEC LE FLASH ECO-MOB

Par rapport à la même période en 2019, l'offre progresse (+3,4 %), le trafic reste sur une tendance de rattrapage (-8,5 %), et les recettes restent à la peine.



8

SÉMINAIRE STRATÉGIQUE DE L'UTP AVEC CLÉMENT BEAUNE, MINISTRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Le 8 septembre, l'UTP reçoit Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, à l'occasion de son séminaire annuel. Pendant ce moment d'échange privilégié, les chefs d'entreprises des transports publics urbains et ferroviaires ont démontré l'intérêt d'investir dans ce secteur du fait des nombreux gains environnementaux et sociétaux à en attendre.

12



MARIE-ANGE DEBON INTERVIENT SUR BFM BUSINESS

L'occasion pour la présidente de l'UTP d'évoquer les réponses que les transports publics apportent à la société en matière de sobriété énergétique, de pouvoir d'achat et d'emploi.

16 AU 22

SEMAINE DU TRANSPORT PUBLIC



Animations, actions pédagogiques, offres promotionnelles... Près de 130 réseaux participent à la Rentrée du transport public. Organisée dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, cette

15^e édition met en avant les atouts écologiques, économiques mais également pratiques des déplacements en transport en commun. Cette opération nationale permet d'inciter des millions de Français à tester les transports publics et à pérenniser leur utilisation.

4

CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'UTP



FACE À DE NOMBREUX JOURNALISTES (AFP, 20 MINUTES, LES ÉCHOS, LE MONDE...), L'UTP PRÉSENTE LES RÉSULTATS DE L'OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ ET EXPOSE SES ATTENTES.



- **Présentation des résultats de l'Observatoire de la mobilité**
À cinq mois de l'élection présidentielle, l'Observatoire interroge les Français sur leurs habitudes de déplacement, leurs besoins et leurs attentes. Les résultats montrent à quel point le développement des transports publics et ferroviaires est attendu par les Français.



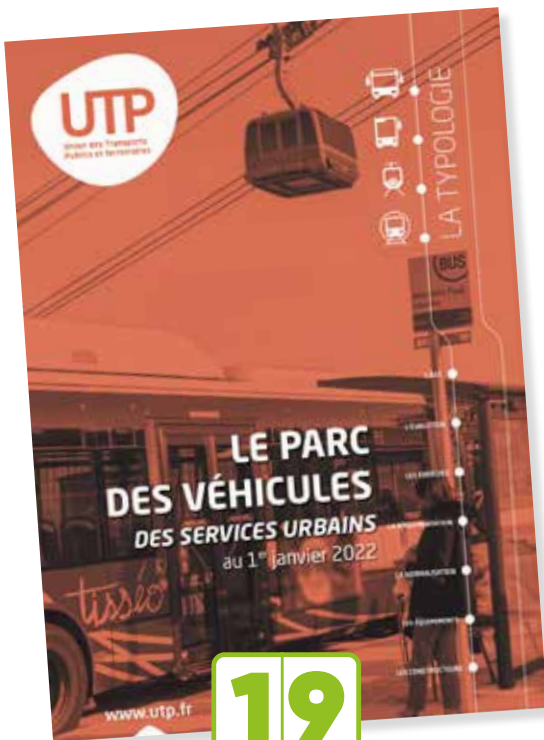
- **Les cinq attentes de l'UTP dans le cadre du projet de Loi de finances 2023**
Au regard de ces résultats, l'UTP expose ses attentes dans le cadre du projet de Loi de finances pour 2023. Celles-ci s'articulent autour de deux grands axes : des aides d'urgence pour faire face à l'envolée des prix de l'énergie, et des aides à l'investissement pour les transports urbains et ferroviaires.



12

7^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'OBSERVATION, L'ANALYSE ET LA PRÉVENTION DE L'INSÉCURITÉ

L'UTP est partenaire de cette conférence organisée par le CIPC. Thème de cette édition : la sûreté des mobilités. L'UTP et des représentants de Keolis, de la RATP, de la SNCF et de Transdev participent aux conférences, tables rondes et ateliers sur des problématiques essentielles, telles que les moyens nécessaires, l'évolution du cadre juridique, ou encore la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet événement a réuni 180 participants, provenant de 138 sociétés et de 20 pays.



19

PARUTION DU « PARC DES VÉHICULES DES SERVICES URBAINS »

Cette publication bisannuelle de référence fait un état des lieux des véhicules et rames au 1^{er} janvier 2022 : nombre, typologie, âge moyen, équipements en lien avec l'exploitation et l'accessibilité, énergie... On y apprend notamment que le parc compte 21604 véhicules, et que 40 % des autobus capacitaires des services urbains adhérents à l'UTP utilisent une énergie alternative au tout-gazole.

25



LES PARTENAIRES SOCIAUX DU FERROVIAIRE ABOUTISSENT À UN ACCORD DE REVALORISATION DES SALAIRES A MINIMA

À la suite d'une séance de négociation en date du 14 septembre, les partenaires sociaux de la branche ferroviaire aboutissent à un accord sur une revalorisation des minima de branche dans un contexte d'inflation importante en 2022.

NOVEMBRE

9



VISITE D'UNE STATION MULTI-ÉNERGIES VERTES

L'UTP a organisé pour ses adhérents la visite de la station multi-énergies vertes et décarbonées en Vendée. Au cœur des échanges : le bioGNV, l'électricité verte, l'hydrogène vert, et toutes les solutions contribuant à faire des transports publics une solution pour le climat.

29

L'UTP ASSISTE À L'AUDITION D'ADINA VALEAN, COMMISSAIRE EUROPÉENNE AUX TRANSPORTS

Les messages clés : les transports publics urbains et ferroviaires doivent être au cœur de la feuille de route de la commission des Marchandises vers le mode fluvial ou ferroviaire.

15

REGARDS CROISÉS SUR LES MOBILITÉS AUTONOMES



L'UTP coorganise depuis 2018 l'événement « Regards croisés sur les mobilités autonomes ». Cette année sous forme de webinar, il a pour objectif de cerner les enjeux et besoins des trois filières concernées : transports publics, infrastructures routières, et automobile. Les grands enseignements de ce webinar : le rôle central des territoires et la nécessité de les accompagner, le besoin de consolider l'écosystème de la navette autonome et les nouveaux apports de la connectivité au service de l'infrastructure, des véhicules et de la régulation.

DÉCEMBRE



MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LE RECRUTEMENT RAPIDE DE CONDUCTEURS(TRICES) DE BUS, TRAM ET MÉTRO

Dans un contexte de tensions fortes de recrutement, Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, Jean Bassères, directeur général de Pôle Emploi, et Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP, signent des engagements pour faciliter les recrutements dans le secteur. À cette occasion, l'UTP réunit les conducteurs de bus lauréats du Bus d'or pour dévoiler quelques visuels de sa future campagne d'attractivité : « Faites bouger les lignes ». Après un premier échange à l'UTP, c'est avec un bus pelliculé aux couleurs de la future campagne que les lauréats du concours du Bus d'or se rendent au ministère du Travail pour rencontrer les ministres et échanger sur leur métier.



[VOIR LE FILM](#)

16

ACCUEIL DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DES ADHÉRENTS NON REPRÉSENTÉS AU CA

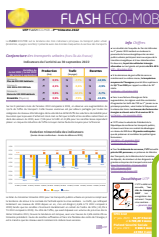
Outre ses adhérents, exploitants et gestionnaires d'infrastructures de transport public urbain et ferroviaire, l'UTP compte une quarantaine de membres associés : constructeurs, industriels, ingénieristes, etc., dont l'activité est en lien avec les mobilités. Chaque année, l'UTP les accueille pour leur présenter les grands sujets d'actualité. Nouveauté cette année, les adhérents non représentés au conseil d'administration sont également invités. Au programme : l'Observatoire de la mobilité 2022, la conjoncture économique du transport urbain, le parc des véhicules du service urbain, le guide des bonnes pratiques sur la sobriété énergétique, les actions de lobbying de l'UTP et l'attractivité des métiers.

22

L'UTP EST SIGNATAIRE DE LA CONVENTION REMOVE

Cette convention vise à encourager le report modal des marchandises vers le mode fluvial ou ferroviaire.

JANVIER



3

LE POINT CONJONCTURE DU 3^E TRIMESTRE 2022 AVEC LE FLASH ECO-MOB

Par rapport à la même période en 2019, l'offre continue de progresser (+3,6 %), tandis que le nombre de voyages (trafic) et les recettes diminuent (respectivement à -7,5 % et -11,8 %).



12

PARUTION DES CHIFFRES CLÉS DU TRANSPORT PUBLIC

Les « Chiffres clés » présentent de manière détaillée 11 données et 10 ratios, pour 135 réseaux de transport public. Cet outil de référence de la profession passe à la loupe

les données d'activité des réseaux de transport public urbain et ferroviaire régional. On y retrouve les grandes tendances au vu de multiples indicateurs indispensables à la compréhension de l'économie du secteur : population desservie, production, trafic, parc, personnel, recettes commerciales, dépenses d'exploitation, vitesse...

13

CÉRÉMONIE DES VŒUX



Après trois années blanches, la profession des transports publics et ferroviaires peut enfin se retrouver afin d'échanger, partager ses convictions et sonner la mobilisation générale. Près de 400 personnes étaient présentes à cette cérémonie. Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP et présidente du directoire de Keolis, et Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, ont chacun prononcé un discours devant des représentants de l'État et les dirigeants des grandes entreprises de transport, parmi lesquels Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Jean Castex, président-directeur général de la RATP, Jean-Pierre Farandou, président-directeur général de la SNCF, ou encore Thierry Mallet, président-directeur général du groupe Transdev.



19

RENCONTRE, À BRUXELLES, DE LA PRÉSIDENTE SUÉDOISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

L'UTP rencontre la présidente suédoise du Conseil européen, pour présenter ses priorités sur les textes européens impactant le secteur: Règlement RTE-T, Règlement AFIR, directive ITS, futurs paquets mobilité de la Commission européenne.



20

RENCONTRE AVEC CHRISTOPHE BÉCHU, LE MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Planification écologique, plan d'investissement massif dans les transports publics et ferroviaires, consolidation de leur modèle

économique, préparation des ZFE, soutien au fret ferroviaire: cette rencontre est l'occasion pour Marie-Ange Debon de passer des messages clés au ministre.



23

SEPT PROPOSITIONS POUR FINANCER LE CHOC D'OFFRE DES TRANSPORTS URBAINS ET FERROVIAIRES

Marie-Ange Debon, la présidente de l'UTP, participe aux Assises du financement des transports franciliens pour la période 2024-2030, coorganisées par Île-de-France Mobilités et la préfecture d'Île-de-France. L'occasion de rappeler la nécessité d'un choc d'offre des transports urbains et ferroviaires et de proposer sept pistes de financement.

27 UNIVERSITÉ D'HIVER DE LA FORMATION À CANNES



Aux côtés des acteurs de la mobilité OPCO Mobilités, AFTRAL et AFRA, l'UTP participe, en présence de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, à l'université d'hiver de la formation, qui augure de belles perspectives en matière de certification, de Valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et des enjeux de reconversion et de parcours.

FÉVRIER

2 PUBLICATION DES BARÈMES



BARÈME SACEM 2023

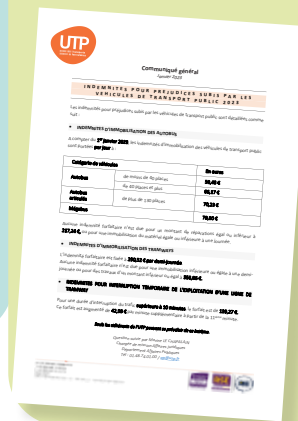
La Sacem et l'UTP ont conclu un protocole d'accord en 2007 afin de faire bénéficier les adhérents de l'UTP d'un tarif préférentiel lorsque ces derniers diffusent le répertoire de la Sacem à titre de musique de sonorisation dans les véhicules de transport public. En application de ce protocole, l'UTP publie annuellement un communiqué auprès de ses adhérents précisant les tarifs

actualisés applicables (en fonction du parc de véhicules notamment).

BARÈME ASSURANCE 2023

Conformément au protocole conclu entre l'UTP, France Assureurs et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA), l'UTP diffuse annuellement un communiqué

actualisé auprès de ses adhérents précisant les indemnités subis par les véhicules de transport public applicables pour l'année en cours.



8

NOUVELLE REVALORISATION DES MINIMAS DE BRANCHE

À la suite d'une séance de négociation qui s'est tenue le 22 décembre 2022, les partenaires sociaux de la branche ferroviaire ont abouti à un accord permettant une nouvelle revalorisation des minima de branche. Les délais d'opposition étant achevés, ces accords entrent en vigueur le 8 février 2023.



8

FORUM NATIONAL DE L'INNOVATION DANS LES TRANSPORTS

La présidente de l'UTP, Marie-Ange Debon, participe au jury du Hackathon sur le titre de transport de demain. Les opérateurs de transports publics et ferroviaires s'impliquent pour simplifier la mobilité de tous.



LES CHALLENGES DE LA RENTRÉE DU TRANSPORT PUBLIC



Le GART et l'UTP, réunis par le GIE Objectif Transport Public, récompensent les meilleures campagnes et initiatives des réseaux de transport public en France. Après une conférence sur la place des mobilités dans la ville par l'architecte urbaniste Jacques Ferrier, six prix ont été remis pour récompenser les initiatives transport et les campagnes de communication des réseaux de transport dans toute la France.

22

PLATEFORME PARLEMENTAIRE RAIL FORUM EUROPE

L'UTP rejoint la plateforme.
L'occasion de promouvoir
le transport ferroviaire au
plan européen.



24

REMISE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES À MATIGNON



Le président du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), le député David Valence, a remis à la Première ministre le nouveau rapport du COI, en présence de l'UTP. Il esquisse trois scénarios : un cadrage budgétaire basé sur un investissement total de 120 milliards d'euros, une planification écologique (175 milliards d'euros sur dix ans) et la priorité aux infrastructures de transport (195 milliards d'euros). Pour chacun, le mode ferroviaire demeure une priorité fondamentale.

MARS



9

AUDITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR L'IMPACT DE LA LOI NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE

La déléguée générale de l'UTP est reçue, à leur demande, par les députés David Valence et Emmanuel Maquet, dans le cadre de leur mission d'évaluation de la loi pour un Nouveau Pacte ferroviaire. L'occasion de rappeler l'investissement de l'UTP sur ce texte, notamment pour un nouveau cadre social pour l'ensemble de la branche ferroviaire.

15

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE « FAITES BOUGER LES LIGNES »



Après l'avoir présentée aux directeurs de ses réseaux adhérents, l'UTP lance officiellement la campagne d'attractivité des métiers

autour de la marque employeur : « Faites bouger les lignes ». Elle s'articule autour d'un site internet, d'un accompagnement digital sur les réseaux sociaux, d'un kit de communication à la disposition des réseaux adhérents pour relayer le message dans les territoires et d'un « bus tour » à la rencontre des candidats.



VOIR LE FILM

FAITES
BOUGER
LES
LIGNES

17

RENCONTRE AVEC L'AJTM



L'Association des journalistes transports et mobilité accueille Florence Sautejeau, la déléguée générale de l'UTP, pour un échange informel avec sept journalistes du secteur. L'occasion de faire le point sur l'actualité sociale, de rappeler ses positions sur le modèle économique et d'évoquer les perspectives du secteur et les attentes de l'UTP.

20

COMITÉ RÉGIONAL DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

L'UTP participe à la première réunion de cette instance clé. Elle y rappelle le rôle essentiel des transports publics pour le développement des territoires et la vie de leurs habitants.

26

CERTIFICATION QUALI'OP

Pour la 15^e année consécutive, l'UTP obtient la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables, propres aux organisations professionnelles.



ENGAGEMENT
DE SERVICE

QUALI'OP

REF. 166

AFNOR CERTIFICATION

ENGAG



EMENT



**CETTE ANNÉE ENCORE,
L'ENQUÊTE D'ÉVALUATION MENÉE
AUPRÈS DES ADHÉRENTS
TÉMOIGNE DE LEUR SATISFACTION.**

ENQUÊTE DE SATISFACTION

POUR CETTE NOUVELLE ENQUÊTE DE SATISFACTION MENÉE PAR L'UTP AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS, LE QUESTIONNAIRE SOUMIS A ÉVOLUÉ. DÉSORMAIS DÉCOUPÉ EN TROIS PARTIES, IL S'INTÉRESSE À LA PERCEPTION DE L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE, RECENSE L'ÉVALUATION DE SES ACTIONS ET ÉTABLIT LA SATISFACTION DE SES SERVICES.



95,5%

C'est le taux de satisfaction général

L'UTP VUE PAR SES ADHÉRENTS

La connaissance de l'UTP

99%

En progression de 2 points en 2022!

Il s'agit de la connaissance des missions, de l'organisation interne et de la démarche RSE.



Efficacité et dynamisme

98%

Importance des activités

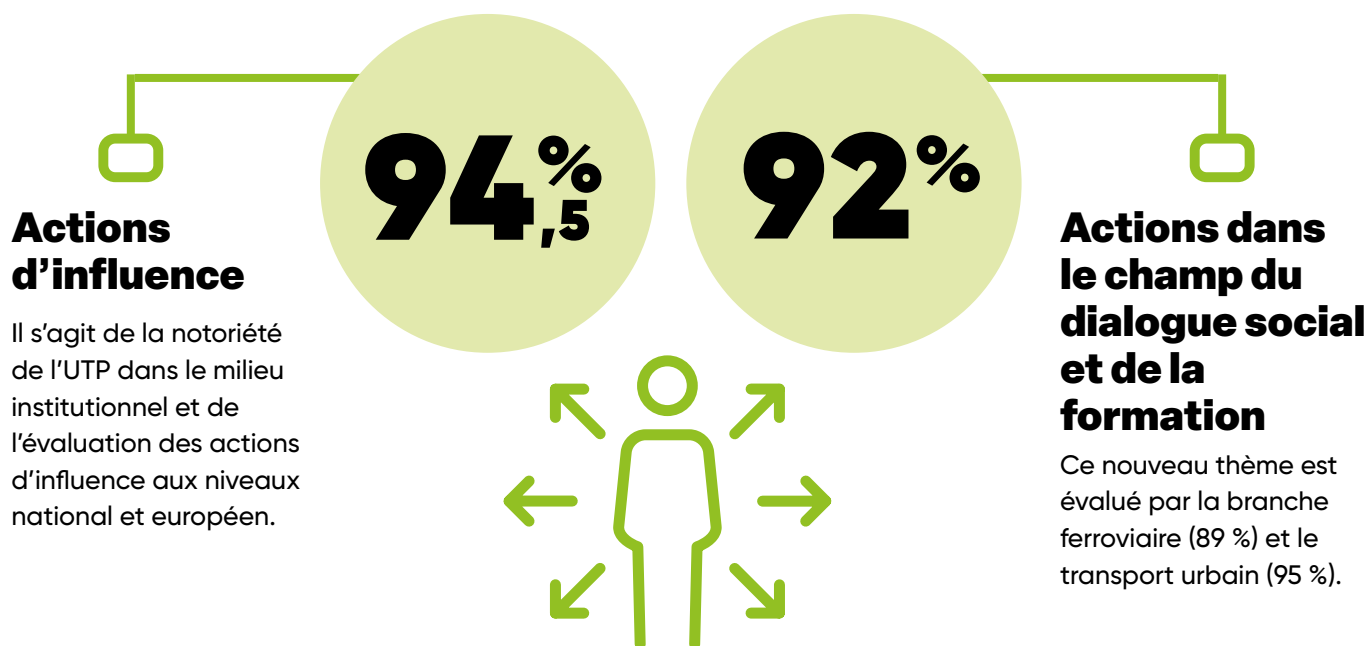
96%

« La capacité à fédérer une position commune du secteur »

« Très bonne représentation auprès des pouvoirs publics »

« Professionnalisme de l'équipe »

ÉVALUATION DES ACTIONS



SATISFACTION DES SERVICES



GOUVERNER



PERFORMANCE



**LE TRANSPORT EST AVANT TOUT UNE
HISTOIRE DE FEMMES ET D'HOMMES
ENGAGÉS : LES ADHÉRENTS DE L'UTP,
COMME SON CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

L'UTP FÉDÈRE 174 ENTREPRISES DE TRANSPORT URBAIN ET 28 ENTREPRISES FERROVIAIRES
CONSTRUCTEURS, INGÉNIEURISTES, BUREAUX D'ÉTUDES, ET

LES ADHÉRENTS DU TRANSPORT URBAIN

- KABS *Argenteuil*
- Keolis Seine Essonne *Corbeil-Essonne*
- TICE *Évry*
- TransVO *Gonesse*
- Valmy *Montmorency*
- Tram 9 - Bord de l'Eau *Orly*
- Groupement Lacroix & Savac *Paris*
- Big Bus Tours *Paris*
- OPTILE *Paris*
- Phébus *Versailles*

- Ametis *Amiens*
- Artis *Arras*
- Corolis *Beauvais*
- Calais Opale Bus *Calais*
- TUC *Cambrai*
- AXO *Creil*
- DK'Bus *Dunkerque*

- Alto *Alençon*
- Twisto *Caen*
- Nomad Car *Caen*
- Cap Cotentin *Cherbourg*
- Deep Mob *Dieppe*

- Astuce *Elbeuf*
- Transurbain *Evreux*
- Némus *Flers*
- LiA *Le Havre*
- Astuce *Rouen*

- Bibus *Brest*
- Coralie *Concarneau*
- CTRL *Lorient*
- Linéotim *Morlaix*
- Qub *Quimper*
- TBK *Quimperlé*
- STAR *Rennes*
- Société d'économie mixte des transports collectifs de l'agglomération rennaise *Rennes*
- MAT *Saint-Malo*
- Kicéo *Vannes*

- Irigo *Angers*
- Choletbus *Cholet*
- Impulsion *La Roche-sur-Yon*
- TUL *Laval*
- Setram *Le Mans*
- Tan *Nantes*

- Azalys *Blois*
- AggloBus Bourges *Bourges*
- Horizon *Châteauroux*
- Linéad *Dreux*

- Amelys *Montargis*
- TAO *Orléans*
- Fil Bleu *Tours*
- Le Vib' *Vierzon*

- Tempobus *Agen*
- Société de Transport du Grand Angoulême *Angoulême*
- Baïa *Arcachon*
- Chronoplus *Bayonne*
- Transport Bordeaux Métropole *Bordeaux*
- Libéo *Brive-la-Gaillarde*
- Tac *Châtelleraut*
- Yélo *La Rochelle*
- Calibus *Libourne*

- TCL *Limoges*
- Evalys Mobilités *Marmande*
- TMA *Mont-de-Marsan*
- Tanlib *Niort*
- Idelis *Pau*
- Péribus *Périgueux*
- Vitalis *Poitiers*
- R'bus *Rochefort*
- Cara'Bus *Royan*
- BUSS *Saintes*
- Hegobus *Saint-Jean-de-Luz*

- Cap'bus *Agde*
- SEMTM *Montauban*
- Agglobus Rodez *Rodez*
- NTecC *Alès*
- TAM *Montpellier*
- SaMobilité *Sète*
- Alliance *Auch*
- Tango *Nîmes*
- TLP Mobilités *Tarbes*
- BeeMob *Béziers*
- Sankéo *Perpignan*
- Tisséo *Toulouse*



ÉPREUVES

MEMBRES*. ELLE COMPTE ÉGALEMENT PRÈS DE 40 MEMBRES PARTENAIRES ET ASSOCIÉS : COUVRE AINSI TOUTE LA CHAÎNE DE LA MOBILITÉ DURABLE.

- Tul *Laon*
- Tadao *Lens*
- Ilévia *Lille*
- Marinéo *Boulogne-sur-Mer*
- Stibus *Maubeuge*
- Pastel *Saint-Quentin*
- Transvilles *Valenciennes*

1 MONACO

- CAM *Monaco*

1 GUADELOUPE

- KARU'LIS *Les Abymes*

1 SUISSE

- TPG *Genève*

- | | |
|-------------------------------------|--|
| □ TUB <i>Bar-le-Duc</i> | □ LE MET' <i>Metz</i> |
| □ Le Fil <i>Briey</i> | □ Soléa <i>Mulhouse</i> |
| □ Sitac <i>Châlons-en-Champagne</i> | □ Stan <i>Nancy</i> |
| □ Tac <i>Charleville-Mézières</i> | □ Sub <i>Nancy</i> |
| □ C mon bus <i>Chaumont</i> | □ Citura <i>Reims</i> |
| □ Trace <i>Colmar</i> | □ Transavold <i>Saint-Avold</i> |
| □ Mouvéo <i>Épernay</i> | □ Sylvia <i>Saint-Dié-des-Vosges</i> |
| □ Imagine <i>Épinal</i> | □ Ticéa <i>Saint-Dizier</i> |
| □ Forbus <i>Forbach</i> | □ CTS <i>Strasbourg</i> |
| □ Ritmo <i>Haguenau</i> | □ Strasbourg Mobilités <i>Strasbourg</i> |
| □ Zénitude <i>Longwy</i> | □ Citéline <i>Thionville</i> |
| □ Lunéo <i>Lunéville</i> | □ TCAT <i>Troyes</i> |
| | □ REZO Grand Verdun <i>Verdun</i> |

- | | | |
|--------------------------------|--|------------------------------|
| □ LEO <i>Auxerre</i> | □ DiviaMobilités <i>Dijon</i> | □ ÉvolitY <i>Montbéliard</i> |
| □ Côte & Bus <i>Beaune</i> | □ TGD (Transport du Grand Dole) <i>Dole</i> | □ Taneo <i>Nevers</i> |
| □ Optymo <i>Belfort</i> | □ CMT <i>Le Creusot - Montceau-les-Mines</i> | □ Urbus <i>Saint-Claude</i> |
| □ Ginko <i>Besançon</i> | □ Tréma <i>Mâcon</i> | □ Intercom <i>Sens</i> |
| □ Zoom <i>Chalon-sur-Saône</i> | | □ Vbus <i>Vesoul</i> |

- | | | |
|--|--------------------------------|---|
| □ Ondéa Grand Lac <i>Aix-les-Bains</i> | □ Tag <i>Grenoble</i> | □ STAR <i>Roanne</i> |
| □ SIBRA <i>Annecy</i> | □ Tudip <i>Le Puy-en-Velay</i> | □ Stas <i>Saint-Étienne</i> |
| □ TAC <i>Annemasse</i> | □ Ruban <i>L'Isle-d'Abeau</i> | □ Gem'Bus <i>Saint-Julien-en-Genevois</i> |
| □ B.A.Bus <i>Annonay</i> | □ TCL <i>Lyon</i> | □ Citéa <i>Valence</i> |
| □ Trans'cab <i>Aurillac</i> | □ Rhonexpress <i>Meyzieu</i> | □ MobiVie <i>Vichy</i> |
| □ RUBIS <i>Bourg-en-Bresse</i> | □ Maelis <i>Montluçon</i> | □ Réseau L'va <i>Vienne</i> |
| □ Synchro Bus <i>Chambéry</i> | □ Aléo <i>Moulins</i> | □ Libellule <i>Villefranche-sur-Saône</i> |
| □ T2C <i>Clermont-Ferrand</i> | □ Duobus <i>Oyonnax</i> | □ RÉUNIR Dauphiné <i>Voiron</i> |
| | □ RLV Mobilités <i>Riom</i> | |

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| □ Aix-en-Bus <i>Aix-en-Provence</i> | □ Transports urbains de Briançon <i>Briançon</i> | □ Ulysse <i>Martigues</i> |
| □ Envibus <i>Antibes-Sophia Antipolis</i> | □ Ulysse <i>Fos-sur-Mer</i> | □ Zest bus <i>Menton</i> |
| □ Lignes de l'agglomération <i>Aubagne</i> | □ AggloBus Cavem <i>Fréjus</i> | □ Lignes d'Azur <i>Nice</i> |
| □ Orizo <i>Avignon</i> | □ Ciotabus <i>La Ciotat</i> | □ Rafael Bus <i>Saint-Raphaël</i> |
| □ Salon Etang Côte Bleue <i>Berre-l'Étang</i> | □ RTM <i>Marseille</i> | □ Réseau Mistral <i>Toulon</i> |



CORSE

- Muvitarra *Ajaccio*
- Société des Autobus Bastiais *Bastia*

*Les entreprises de transport urbain sont liées à des groupes de transport comme Keolis, Groupe RATP, Transdev et Vectalia France, ou, sinon, peuvent être membres de l'association AGIR-Transport.

LES ADHÉRENTS DU FERROVIAIRE

- Arriva
- Captrain France
- CargoBeamer
- Colas Rail
- Compagnie du Blanc Argent
- DB Cargo France
- Europorte/Getlink
- Eurostar
- Fret SNCF
- Groupe RATP
- Le Train
- Lisea
- Mesea
- Objectif OFF
- Railcoop
- RDT13
- RRT PACA
- SBB Cargo International
- Securail
- SNCF Gares & Connexions
- SNCF Réseau
- SNCF
- SNCF Voyageurs
- Thalys
- Transdev Rail Bretagne
- Transkeo
- Trenitalia France
- UNECTO (Union des exploitants de chemins de fer touristiques et de musées)

GOURVERNANCE

JEAN AGULHON

Directeur général adjoint,
directeur du département
Gestion et Innovation sociales,
directeur des Ressources
humaines, **Groupe RATP**



ALEXANDRE GALLO

Président-
directeur général,
DB Cargo France



BÉNÉDICTE NEUMAGER

Directrice Réseaux
et Territoires,
Transdev France



MARIE-CLAUDE DUPUIS

Directrice Stratégie -
Développement durable -
Immobilier,
Groupe RATP



MARC DELAYER

Directeur général,
Transports publics du Choletais,
AGIR Transport



LE C D'ADMINI



MARIE-ANGE DEBON

Présidente du directoire,
Groupe Keolis



THIERRY MALLET

Président-directeur
général,
Groupe Transdev



FLORENCE SAUTEJEAU

Déléguée générale,
UTP

SYLVIE CHARLES

Directrice générale
Transilien,
SNCF Voyageurs



PATRICE LOVISA

Directeur du
département
Réseau de surface,
Groupe RATP



ALAIN QUINET

Directeur général
exécutif,
SNCF Réseau



CLÉMENT MICHEL

Directeur des
Ressources humaines
et de la Transformation,
Groupe Keolis

**FRÉDÉRIC
BAVEREZ**

Directeur exécutif
Groupe France, **Keolis**,
président-directeur
général, **Effia**

**CAROLINE
GONIN**

Directrice des
Ressources humaines,
Groupe Transdev

**FRANÇOIS
NOGUÉ**

Directeur des
Ressources humaines,
Groupe SNCF

**HERVÉ
BECCARIA**

Directeur général de
la Régie des transports
métropolitains (RTM),
AGIR Transport

**DAVID
CRONENBERGER**

Directeur général de
la Régie des transports
communautaires rochelais,
AGIR Transport



CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES ADMINISTRATEURS
REPRÉSENTENT
LES ENTREPRISES
ADHÉRENTES À L'UTP.



**SERGE
REYNAUD**

Directeur de la
Business Unit
France/Suisse,
RATP Dev



**CLAUDE
STEINMETZ**

Directeur ferroviaire
France, **Transdev**



**YANN
LERICHE**

Directeur général,
Europorte/Getlink



**THIERRY
EMELIN**

Directeur des Relations
institutionnelles,
Vectalia France



**ANNELISE
AVRIL**

Directrice Marketing,
Innovation, Nouvelles
mobilités,
Groupe Keolis



**ÉDOUARD
HÉNAUT**

Directeur général
France,
Groupe Transdev



**FRÉDÉRIC
DELORME**

Président de
Fret SNCF et de **Rail
Logistics Europe**



**ANTOINE
DE ROCQUIGNY**

Secrétaire général,
SNCF Voyageurs

CONST EN



RUIRE SEMBLE

**HUIT COMMISSIONS DÉFENDENT AU QUOTIDIEN
LES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS DE L'UTP.
VOICI EN DÉTAIL LES ACTIONS QU'ELLES ONT
MENÉES CETTE ANNÉE ET LES DÉFIS QU'ELLES
RELÈVERONT, POUR EUX, DEMAIN.**

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES



LES MEMBRES

CAPTRAIN FRANCE

Yazid Oultaf
DB CARGO FRANCE
 Vincent Dufour
 Jean-Yves Lhomme
 Cathy Pasquine

EUROPORTE/GETLINK

Virginie Dufresnoy
EUROSTAR GROUP
 Marion Gamonal

KEOLIS

Christophe Chausson
 Jean-Marie Joly

LE TRAIN

Alain Getraud
 Catherine Pihan-Le Bars

MESEA

Nargarajen Soobrayen

RAILCOOP

Charlotte Bouquet
 Alexandra Debaisieux

RATP

Céline Marquis
 Kévin Merdy
RATP DEV
 Lætitia Besson
 Jean Lagrange

RDD13

Sophie Camolli
 Delphine Grugnardi

RTT PACA

Nathalie Barbé
 Vincent Guillaume

SBB CARGO INTERNATIONAL

Omar Zerkly
SNCF
 Sophia Agoumi
 Frédéric Guzy
 François Nogué
 (président de la Commission)

SNCF GARES & CONNEXIONS

Rémi Rosat
SNCF RÉSEAU
 Misoo Yoon

SNCF VOYAGEURS

Cécile Gourdon
 Isabelle Graillot
 Jean Lagardère
 Lucile Quessart
 Marc Vaillant

THALYS

Caroline Dupé
 Béatrice Hector-Raumel

TRANSDEV

Caroline Gonin
 Aurélie Jabeur
 Benoît Juéry
 Marion Larzul
 Marie Marion

TRANSDEV RAIL BRETAGNE

Loïc Lanne
TRANSKEO
 Zakaria Mahdi
 Sara Mattioli

TRENITALIA

Béatrice de Saint-André

UNION DES EXPLOITANTS DE CHEMINS DE FER

**TOURISTIQUES ET
DE MUSÉES**

Claude Steinmetz

UTP

Géraldine Adam
 Mathieu Dufour
 Ahlam Karam
 Justine Lassansaa
 Florence Sautejeau



**FRANÇOIS
NOGUÉ**

Président de la
 Commission et directeur
 des Ressources humaines,
 groupe SNCF

DEPUIS LA LOI PORTANT RÉFORME FERROVIAIRE DE 2014, SOIT DEPUIS PRÈS DE DIX ANS, L'UTP EST FORTEMENT ENGAGÉE DANS LA CONSTRUCTION D'UN CADRE SOCIAL COMMUN DE HAUT NIVEAU POUR LE SECTEUR FERROVIAIRE. LE CALENDRIER EST CHAQUE ANNÉE DENSE ET LA BRANCHE FERROVIAIRE S'EST ENRICHIE DE NOMBREUX ACCORDS SOCLES ESSENTIELS POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS, LES PREMIERS TRANSFERTS DE PERSONNEL ALLANT NOTAMMENT BIENTÔT S'OPÉRER.

Les travaux de négociation entre l'UTP et les organisations syndicales représentatives ont principalement porté sur le volet « Prévoyance-Frais de santé » en vue de doter les entreprises et les salariés de la branche d'un cadre social commun dans le domaine de la protection sociale complémentaire (garanties frais de santé, incapacité, invalidité, décès). Un projet d'accord a été ouvert à signature par l'UTP en décembre 2022. Ce dernier ne comportant pas notamment de dispositions relatives à l'inaptitude et à la solidarité intergénérationnelle, il n'a été signé par aucune organisation syndicale représentative. Deux accords « Salaire » ont été signés par les partenaires

sociaux de la branche. Un premier accord « Salaire » a été signé en septembre 2022 afin de tenir compte des effets inédits de l'inflation et des augmentations successives du Smic en 2022. Un second accord a été ouvert à signature en décembre 2022 qui permet une revalorisation des minima de branche de 3,5 %.

Renforcement du cadre de la formation professionnelle des salariés

En 2022, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche ferroviaire, via notamment la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités.

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) « Opérateur de maintenance mécanique » est désormais opérationnel et le CQP « Opérateur fret au sol » en cours de création.

L'UTP est engagée dans la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation

L'UTP s'est par ailleurs engagée de son côté dans la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation de la branche dans le cadre du plan France 2030.

Consolidation des moyens du dialogue social

Installé en 2020, l'Observatoire paritaire de la négociation collective (OPNC) de la branche ferroviaire a pleinement rempli ses missions en 2022 en réalisant deux bilans : le rapport annuel de la négociation collective de branche (comprenant un bilan des accords conclus dans les entreprises du secteur et un bilan des demandes de négociations transmises au niveau de la branche) et le rapport annuel d'activité de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) de la branche (incluant notamment un bilan de l'action de la branche en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes). ●

« L'IMPORTANCE DU DIALOGUE SOCIAL »

Quelles ont été les autres étapes importantes en 2022 ?

Suite à des travaux initiés par l'UTP avec Pôle Emploi, ce dernier prend désormais en charge sous certaines conditions les tests d'aptitude physique et psychologique obligatoires pour les futurs conducteurs de train et les salariés réalisant des TES autres que la conduite de train. S'agissant des facilités de circulation prévues par l'accord « Classifications et Rémunérations » de 2021, la convention Urssaf Caisse nationale-UTP a été signée et une étude préalable à la mise en œuvre des dispositions de branche lancée. La « transformation » de la CPRP SNCF en caisse de branche unique a quant à elle été initiée avec la collaboration active de l'UTP.

Quels sont les enjeux à venir en 2023 ?

En 2023, le dialogue social occupera encore une place importante dans les domaines comme la sécurisation des parcours professionnels, l'inaptitude et la formation professionnelle. Les résultats du diagnostic des besoins en compétences et formation réalisé dans le cadre de France 2030 attendus au printemps 2023 sont par ailleurs déterminants pour la poursuite des travaux de la branche en matière de formation professionnelle (création de dispositifs de certification, lancement d'étude approfondie...).

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN



LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Élodie Gueneuc
Béatrice Huynh
KEOLIS
Clara-Sophie Jakubik
Jean-Marie Joly
Guillaume Laconte
Clément Michel
(vice-président de la Commission)
KEOLIS LYON
Alexandre Guyot
Fabrice Perrin
KEOLIS STAR RENNES
Gaëlle Kerbellec

RATP DEV

Laëtitia Besson
Laurence Cauchois
Déborah Pasquier
RLA
Violette Nadotti
**RÉGIE DES
TRANSPORTS
MÉTROPOLITAINS**
Florence Levrino
Nolwenn Philippot
RTCR LA ROCHELLE
David Cronenberger

TCAT TROYES

Myriam Gogdemir
TICE
Serge Duckat
TISSÉO VOYAGEURS
Sandrine Colin
TRANSDEV
Xavier Alberola
Corinne Elfassy
Caroline Gonin
(présidente de la Commission)
Aurélie Jabeur
Benoît Juéry

TRANSDEV NÎMES MOBILITÉ

Cécile Richet
UTP
Géraldine Adam
Mathieu Dufour
Florence Sautejeau
Cécilia Vaury



CAROLINE GONIN

Présidente de la
Commission et directrice
des Ressources humaines,
groupe Transdev

NOURRIR LE DIALOGUE SOCIAL, CONSEILLER LES ADHÉRENTS ET AGIR POUR LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE COMPTENT PARMIS LES GRANDES MISSIONS DE CETTE COMMISSION. L'ANNÉE 2022 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS DU VOLET « CLASSIFICATIONS ET RÉMUNÉRATIONS » DE LA BRANCHE ET LA CRÉATION D'UNE MARQUE LABEL DÉDIÉE À LA VALORISATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS (TPUV).

L'UTP et les organisations syndicales ont signé un accord de méthode « relatif aux classifications et rémunérations dans la branche du transport public urbain de voyageurs » le 25 mai 2022, lançant l'ouverture des négociations sur ce sujet. Deux décisions unilatérales de l'UTP des 9 juin et 17 novembre 2022 « relatives à l'évolution du salaire minimum et des salaires minima mensuels forfaitisés » ont été adoptées. Par ailleurs, afin de faire face aux difficultés de recrutement dans la branche, l'UTP a créé une marque employeur au niveau sectoriel, « Faites bouger les lignes », et lancé une grande campagne d'attractivité des métiers. L'objectif

est notamment de générer plus de recrutements, de créer des passerelles avec le monde professionnel, de montrer les perspectives professionnelles et voies d'accès par la formation. Aussi, dans le cadre du plan France 2030, l'UTP a obtenu un financement pour la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation.

Refonte du système de classification et des rémunérations

Face aux problématiques liées à l'attractivité, au recrutement et à l'évolution des compétences au sein de la branche du TPUV, les partenaires sociaux ont affirmé leur volonté commune de travailler sur la refonte du système de classification des métiers et des rémunérations.

Ce chantier va constituer un enjeu majeur pour les années 2023 et 2024. Il contribue à dynamiser la branche et les métiers du secteur, et favorise les parcours professionnels et l'employabilité.

Formation des salariés : un cadre à renforcer

En 2022, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le développement de l'apprentissage. La participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités a fortement mobilisé les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche. À ce titre, la

Les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le développement de l'apprentissage

branche entend se doter d'une politique de certification ambitieuse afin d'offrir aux entreprises du secteur et à leurs salariés la capacité de travailler avec des certifications adaptées à leurs besoins et d'étudier l'opportunité de passerelles avec d'autres certifications et diplômes afin de faciliter les mobilités. La Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNEFP) du transport urbain a finalisé en juillet 2022 la création du CQP « Conducteur de tramway » et s'engage à lancer en 2023 la création du CQP « Maintenance des véhicules de transport en commun ». ●

« SOUTENIR LES RÉSEAUX »

Comment la branche envisage-t-elle de répondre aux enjeux liés à l'attractivité des métiers ?

La Commission continuera à soutenir les réseaux sur les sujets d'attractivité via l'initiative lancée en 2022 de la marque label « Faites bouger les lignes », qui se traduira par des actions de promotion et de sensibilisation pour faire connaître les métiers du TPUV. Dans cette perspective, une convention nationale d'engagement et d'actions a été signée avec Pôle Emploi. Dans le cadre du plan France 2030, la Commission suivra la publication en juin 2023 des résultats du diagnostic des besoins en compétences et en formation du secteur pour décliner une politique d'emploi et de formation adaptée aux besoins identifiés. Par ailleurs, en septembre 2023, la branche participera à l'Olympiade des métiers Worldskills France dans le cadre d'une épreuve de démonstration du métier de conducteur de car et bus.

Quels seront les autres grands sujets de votre Commission pour l'année 2023 ?

Pour l'année 2023, la Commission poursuivra les travaux sur la refonte du système des classifications et rémunérations. Par ailleurs, elle suivra l'impact de la réforme des retraites sur l'accord du 10 novembre 2017 « relatif à la sécurisation des parcours professionnels dans la branche des transports urbains de voyageurs ». Elle suivra également les principales modifications apportées à la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 dans le cadre de la réforme professionnelle qui sera menée par le gouvernement au premier semestre 2023.

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



Le modèle économique des transports a été un sujet de réflexion important en 2022

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Anne Bellamy

CAPTRAIN FRANCE

Stéphane Derlincourt

GROUPEMENT

LACROIX & SAVAC

Stéphane Bonnaud

MOVENTIS PAYS

DE MONTBÉLIARD

Grégory Carmona

KEOLIS

Frédéric Baverez

(président de la Commission)

RATP

Clarisse Colonna

Frédéric Dupouy

RATP DEV

Sophie Castagné

Christophe Vacheron

RTM OUEST

MÉTROPOLE

Denis Costopoulo

SEMITAN

Olivier Le Grontec

SNCF

Pierre Hausswalt

SNCF GARES & CONNEXIONS

François Le

SNCF VOYAGEURS

Didier Nuges

Alain Ribat

TRANSDEV

Thierry Ervedoza

Édouard Hénaut

Bénédicte Neumager

TRANSPORTS DU PAYS DE L'ÉTOILE

Nicolas Covarel

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS

Marc Delayer

UTP

Stéphanie Lopes

d'Azevedo

Arthur Marsande

Hubert Richard

Hugo Salmon

Florence Sautejeau

VECTALIA FRANCE

Thierry Emelin

Éric Martinez



**FRÉDÉRIC
BAVEREZ**

Président de la
Commission et directeur
exécutif Groupe France,
Keolis

L'ANNÉE 2022 DEVAIT ÊTRE CONSACRÉE À LA SORTIE DE LA CRISE SANITAIRE, QUI A FORTEMENT IMPACTÉ LE SECTEUR, ET À LA RÉFLEXION AUTOUR DE L'ADAPTATION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES. DANS LE CONTEXTE DES ÉLECTIONS NATIONALES, LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SE SONT LOGIQUEMENT ORIENTÉS VERS LA FORMULATION DE PROPOSITIONS POUR L'AVENIR. LA CRISE ÉNERGÉTIQUE A NÉANMOINS RAPIDEMENT REBATTU LES CARTES.

A lors que les travaux de fond sur le modèle économique du secteur allaient bon train en vue notamment de nourrir le débat pour les élections présidentielle et législatives, les tensions sur les énergies à la suite de la guerre en Ukraine ont placé l'envolée des coûts au cœur de l'actualité des membres de la Commission.

Un modèle économique à conforter et à adapter

Résilient mais fortement malmené pendant la crise sanitaire, le modèle économique des transports a été un sujet de réflexion important de l'année 2022. La position sur le Versement mobilité publiée en 2021 avait permis de rappeler l'importance de cette ressource affectée dans un contexte de besoin

de transparence de l'utilisation des fonds publics. L'édition du livret « Les 10 idées reçues sur le financement de la mobilité par les employeurs » a quant à elle repositionné les employeurs dans le modèle de financement des transports publics urbains, au bénéfice direct et indirect de leurs salariés. Ces publications s'inscrivent dans la volonté de l'UTP de s'adresser à toutes les parties prenantes de la mobilité collective et de promouvoir avec pédagogie la nécessité d'un choc d'offre pour accentuer le report modal nécessaire à la transition énergétique. Une analyse des enjeux économiques et financiers du transport public comme ferroviaire a permis de poser des bases communes de réflexion au sein de la fédération et d'objectiver les arguments utilisés dans les prises de position de l'UTP.

Un conflit imprévisible aux conséquences majeures

Les travaux de fond autour du modèle économique ont été rapidement impactés par la guerre en Ukraine, avec des conséquences importantes sur la disponibilité et les prix des différentes énergies. Les membres de la Commission ont donc été sollicités pour défendre le secteur lors des arbitrages effectués par l'État, ainsi que pour argumenter sur le maintien et le renforcement des efforts entrepris dans la décarbonation des flottes de véhicules. L'envolée des prix de l'électricité a été l'objet d'actions spécifiques auprès d'acteurs institutionnels comme l'Insee afin de retrouver une meilleure cohérence dans les évolutions des coûts réels et des indices utilisés dans les contrats entre les opérateurs et AOM, le tout encadré par un groupe de travail dédié qui partagera ses travaux avec le GART en 2023. ●

« RENFORCER LES ACTIONS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE »

Comment les opérateurs font-ils face aux pressions liées aux coûts de l'énergie ?

L'objectif des opérateurs est de maîtriser leurs coûts d'exploitation, dont les achats d'énergie. La hausse de leurs prix a donc conduit à renforcer toutes les actions de sobriété énergétique. Mais, si nous étions habitués à la volatilité des prix du gazole, l'explosion et l'instabilité des prix de l'électricité et, dans une moindre mesure, de ceux du gaz nous ont fortement perturbés. Nous avons heureusement échappé à ce stade aux ruptures d'approvisionnement, mais la volatilité des prix pose un vrai problème, d'autant que les indices contractuels pour le gaz comme pour l'électricité sont loin de refléter l'évolution des coûts réels d'achat. Les boucliers tarifaires mis en œuvre par les pouvoirs publics en 2022 ont par ailleurs été centrés sur les ménages et se sont en pratique révélés inopérants pour les opérateurs. Mieux prendre en compte les coûts réels de l'énergie supportés par les opérateurs est tout l'objet des travaux débutés via le groupe de travail interne et dont l'aboutissement sera de partager de nouveaux indices fiabilisés par l'Insee avec nos interlocuteurs du GART.

Les contextes de crise permettent de rebattre les cartes, qu'en est-il du modèle économique ?

Le modèle économique du transport public a été déstabilisé par la crise sanitaire puis par la crise de l'énergie mais, au final, les opérateurs ont fait preuve d'une réelle résilience et le soutien constant des autorités organisatrices a permis de maintenir l'offre et de retrouver plus vite en France qu'à l'étranger des niveaux de fréquentation proches de l'avant-Covid. Mais, si les pouvoirs publics souhaitent que les transports publics jouent pleinement leur rôle dans la nécessaire transition énergétique en accentuant le report modal, il faudra un véritable choc d'offre qui ne sera possible que si l'on préserve un équilibre entre les trois sources de financement : les employeurs, les collectivités et les voyageurs.

COMMISSION AFFAIRES PUBLIQUES



LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Caroline Couasnon
Roxane Viot

CARGOBEAMER

Tim Krasowka

COMPAGNIE DES TRANSPORTS

STRASBOURGEOIS

Jean-Michel Augé

DB CARGO FRANCE

Jean-Yves Lhomme

ENTERPRISE

Aurélia Debru

Sandra Malumba

EPIC TISSÉO

VOYAGEURS

Dominique Montlaur

EUROPORTE/GETLINK

François Coart

EUROSTAR GROUP

Lorraine Choquart

Renaud Thillaye

KEOLIS

Maxime Gérardin

Laurent Gravier

Nicolas Pélessier

LE TRAIN

Xavier Hurteau

LISEA

Joaquim Godde

Hervé Le Caignec

RATP

Nicolas Blain

Muriel Grandguillaume

Julien Laurent

Julien Loknar

John-David Nahon

RATP DEV

Laure Boulard

RÉGIE DES TRANSPORTS

MÉTROPOLITAINS

Chloé Brisquet

Audrey Morlière

SNCF

Laurence Cour

Frédéric Froment

Elisa Gomez

Karine Grossetete

Sophie Lombard

Charlotte Morel d'Arleux

Laurence Nion

Jérémie Pélerin

Muriel Signouret

Cédric Verdeaux

SNCF GARES & CONNEXIONS

Marie-Reine du Bourg

Lætitia Guibout

SNCF LOGISTICS

Gaëlle Vantalon-Korovitch

SNCF RÉSEAU

Christophe Demirdjian

SNCF VOYAGEURS

Sylvie Charles

(Présidente de la Commission)

Anne Guéniot

TISSÉO VOYAGEURS

Dominique Montlaur

TRANSDEV

Laurent Bougard

Mihai Chirca

Laurent Mazille

Arthur Le Moal

TRENITALIA

Anne-Cécile Delbes

UTP

Marine Le Chapalain

Stéphanie Lopes d'Azevedo

Arthur Marsande

Karine Maubert

Jean-Philippe Peuziat

Charles-Édouard Roehrich

Florence Sautejeau



**SYLVIE
CHARLES**

Présidente de la Commission
et directrice Transilien,
SNCF Voyageurs

DANS UN CONTEXTE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE, LA CAP S'EST FORTEMENT MOBILISÉE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2022 POUR CONTINUER À PROMOUVOIR SUR DE NOMBREUX DOSSIERS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES – Y COMPRIS FINANCIERS –, AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN, LES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS EN TANT QU'ACTEURS INCONTOURNABLES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE, INTELLIGENTE, SÛRE ET RÉSILIENTE.

La CAP a beaucoup œuvré, toujours en lien avec les autres commissions de l'UTP, pour que les transports publics et ferroviaires soient reconnus au plus haut niveau par les autorités nationales et européennes.

Principaux dossiers au niveau national

La CAP a joué un rôle clé pour préparer, faire connaître et défendre le manifeste de l'UTP adressé aux candidats aux élections présidentielle et législatives.

La CAP s'est fortement mobilisée sur la question de l'investissement, et plus généralement du financement des transports publics, notamment autour de la préparation de la Loi de

finances rectificative 2022 et de la Loi de finances 2023.

Sous l'égide de la CAP, l'UTP a lancé un nouveau groupe de travail dédié aux Affaires juridiques, et ce, pour assurer un meilleur suivi législatif et réglementaire des dossiers traités par la CAP, tels que la mise en œuvre de la refonte des droits et obligations

L'UTP a lancé un nouveau groupe de travail dédié aux Affaires juridiques

des voyageurs ferroviaires ou les aspects contractuels des contrats de service public.

Sur les aspects sûreté, la CAP a suivi étroitement les travaux relatifs à la loi

dite « LOPMI » en portant notamment les messages de l'UTP auprès des parlementaires.

Enfin, la CAP est restée active sur le sujet de la raréfaction de l'offre assurantielle.

Principaux dossiers au niveau européen

2022 a été une année riche avec un premier semestre marqué par la présidence française de l'UE. La CAP s'est fortement mobilisée sur la révision du Règlement transeuropéen de transport (RTE-T) avec la promotion de nombreux amendements visant à limiter l'impact financier de la mise en conformité de l'infrastructure et à renforcer la place du transport public dans la mobilité urbaine. La CAP a aussi été très proactive sur les futures initiatives de la Commission, telles que la révision de la certification des conducteurs de train, le calcul des émissions de CO₂ et la gestion des capacités ferroviaires.

Autre thème majeur, l'organisation des mobilités avec un travail important sur les révisions à venir des lignes directrices concernant le Règlement OSP et les aides d'État aux entreprises ferroviaires.

Sur la mobilité durable, la CAP a suivi de près le Paquet « Fit-for-55 » et a continué à se mobiliser auprès des colégislateurs pour affecter de nouvelles ressources vers les transports publics et ferroviaires. De la même manière, la CAP a continué à être active sur les futures initiatives dans le champ du numérique (MDMS, MMTIS, ITS...). ●

« MOBILISER L'UNION EUROPÉENNE »

Quel bilan tirez-vous de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) ?

La PFUE a été un moment clé, car les autorités françaises ont pu influencer sur l'agenda politique européen, et donc faire avancer certains sujets stratégiques pour notre secteur à l'instar du Paquet « Fit-for-55 » ou du Règlement RTE-T. À cette occasion, l'UTP a organisé le 1^{er} mars un événement labellisé PFUE suivi par plus de 370 personnes et qui a permis de faire passer aux institutions européennes les principaux messages du secteur.

Quelles sont les prochaines grandes échéances que la CAP va suivre de près ?

La Première ministre a récemment annoncé l'engagement du gouvernement de mobiliser l'Union européenne et les collectivités locales « pour réussir une Nouvelle Donne ferroviaire de l'ordre de 100 milliards d'euros d'ici 2040 ». Il s'agit du signal fort que le secteur attendait, mais il est désormais crucial que ces engagements ambitieux soient gravés dans le marbre, à tous les échelons, et ce, pour sécuriser un secteur qui se caractérise par des investissements au temps long. C'est un point sur lequel la CAP et plus généralement l'UTP continueront bien sûr à se mobiliser.

COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN



**MARIE-CLAUDE
DUPUIS**

Présidente de la Commission
et directrice Stratégie -
Développement durable -
Immobilier, groupe RATP

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Magalie Dujeancourt

Adrien Malfray

ENTERPRISE

Aurélia Debru

Sandra Malumba

EPIC TISSÉO

VOYAGEURS

Franck Lesens

KEOLIS

Éric Callé

Arnaud Julien

LE TRAIN

Catherine Pihan-Le Bars

MOVENTIS PAYS

DE MONTBÉLIARD

Gregory Carmona

RATP

Véronique Berthault

Marie-Pierre Brun

Marie-Claude Dupuis

(présidente de la Commission)

Benoît Marichal

RATP DEV

Jean-Baptiste Boneu

Achraf Sehnouni

Nadia Smondal

RÉGIE DES TRANSPORTS

MÉTROPOLITAINS

Cynthia Gutton

Gil Valabrègue

SNCF

David Borot

SNCF GARES

& CONNEXIONS

Morgane Castanier

SNCF VOYAGEURS

Éric Steil

Scheherazade Zekri

SNCF TRANSILIEN

Ketty Faivre

TISSÉO VOYAGEURS

Franck Lesens

TRANSDEV

Xavier Aymonod

Arthur Le Moal

Christine Peyrot

Julien Réau

UTP

Sigrid Claviéras

Stéphanie Lopes

d'Azevedo

Hubert Richard

Hugo Salmon

Florence Sautejeau

VECTALIA PERPIGNAN

Thibaut Fournier-

Montgieux

L'ANNÉE 2022 S'INSCRIT DANS UNE PÉRIODE DE TRANSITION POLITIQUE DÉCISIVE POUR L'AVENIR DE NOTRE SECTEUR : LA MOBILITÉ D'HIER, DEVENUE INSOUTENABLE POUR LA PLANÈTE, LA SANTÉ DE NOS CONCITOYENS ET LA COHÉSION DE NOS TERRITOIRES, DOIT LAISSER PLACE À UN MODÈLE DURABLE ET APAISÉ, DONT LES CONTOURS RESTENT À ÉCLAIRCIR. C'EST CE À QUOI LA COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN TRAVAILLE.

Les membres de la commission Nouvelles Mobilités, Villes de demain ont œuvré durant l'année 2022 à décloisonner la vision, les sujets et les travaux en matière de mobilité, en faveur d'une approche systémique. La raison en est simple : entre le changement de comportement des voyageurs oscillant d'un mode à l'autre, les exigences en matière d'environnement, de couverture du territoire, d'inclusivité, d'accessibilité et de pouvoir d'achat, les planètes semblent s'aligner pour repenser un système de mobilité qui ne soit plus siloté mais où les modes deviennent complémentaires, coexistant largement sur l'espace commun qu'est la voirie.

La commission Nouvelles Mobilités, Villes de demain a donc multiplié les échanges et partenariats avec des sociétés savantes, avec les programmes nationaux, avec des fédérations professionnelles ou pôles de compétitivité en matière de mobilité partagée, de micromobilité, de gouvernance des mobilités ou encore d'infrastructures, mais aussi l'ensemble des ministères dont relève la mobilité.

Cette période passionnante de transition va être soutenue par un grand nombre d'innovations technologiques et notamment le MaaS, qui vise à accroître la lisibilité et l'usage multimodal de l'offre de transport d'un territoire, mais aussi le véhicule terrestre automatisé

qui va construire un lien entre les « zones blanches », les infrastructures existantes, les pôles d'activité et les points multimodaux conventionnels. La Commission s'est beaucoup investie sur ces sujets en répondant

Cette période de transition va être soutenue par un grand nombre d'innovations technologiques

aux consultations (de l'UE, de l'ART, de la CNIL, de la DGITM ou encore sur la Stratégie nationale véhicule automatisé et connectivité), mais aussi à travers une participation active dans de nombreux groupes de travail et comités décisionnels (en matière de réglementation, de cas d'usage et d'acceptabilité des véhicules automatisés, de caméras intelligentes, de réglementation, de gouvernance et de modèle économique du MaaS, etc.).

Les membres de la Commission ont mis un point d'honneur à partager une vision d'avenir de la mobilité à travers de grands rendez-vous. Que ce soit lors de la Conférence de haut niveau de la DGITM dans la cadre de la PFUE, du colloque « Regards croisés sur les mobilités autonomes » coorganisé par trois filières, de l'EuMo Expo coorganisée par le GART et l'UTP, ou encore lors des Journées européennes de la mobilité dans les villes coorganisées par le Cerema et l'UTP, chacun de ces moments est l'occasion de partager une vision de la mobilité en faveur d'un bien commun plus durable. ●

« L'ÈRE DU CHACUN POUR SOI S'ACHÈVE »

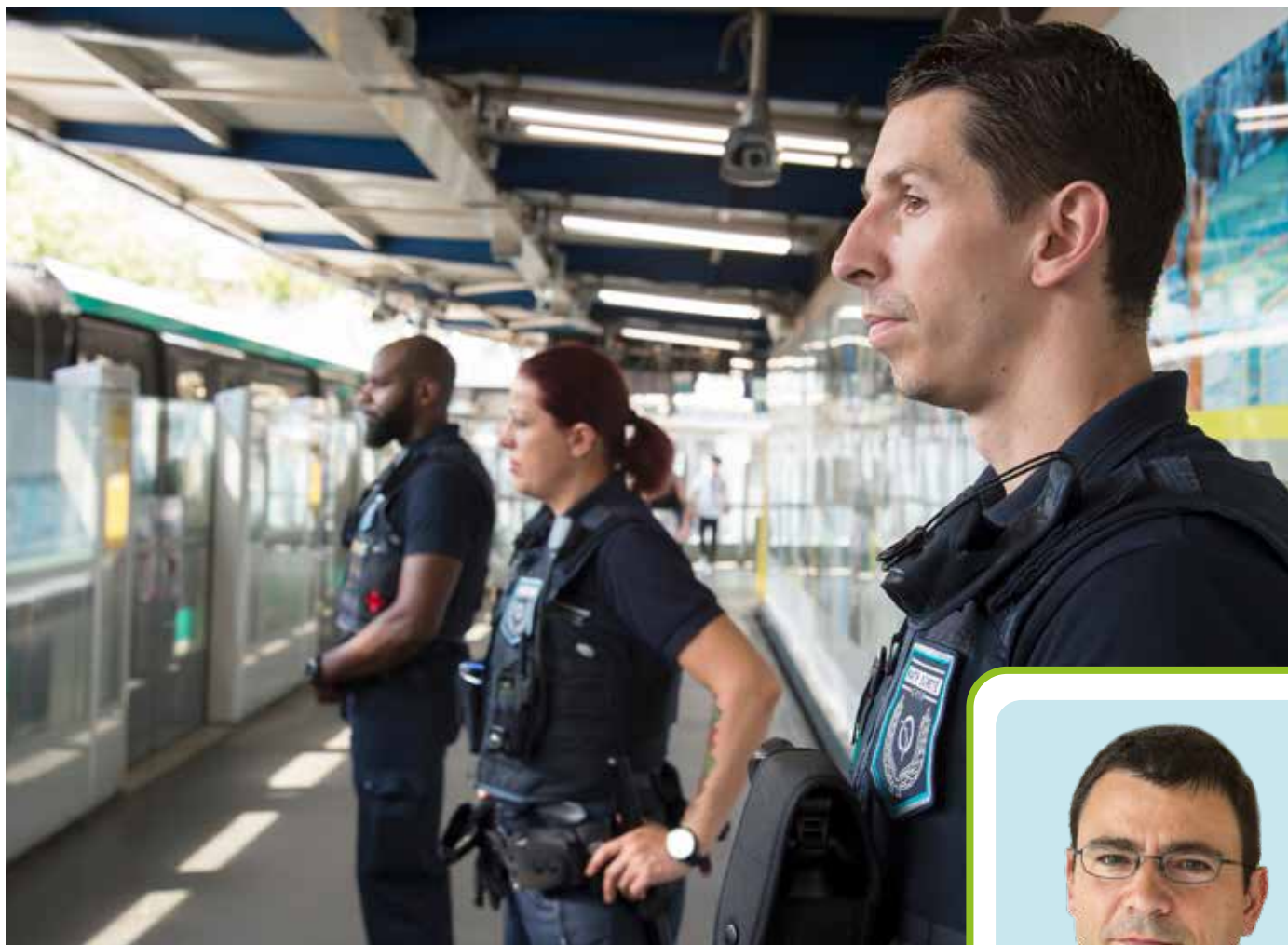
Dans ce contexte de transition aussi marqué, comment, en 2023, prépare-t-on la ville de demain ?

Pour tendre vers un cadre de vie plus durable et apaisé, il faut revenir sur les fondamentaux et notamment sur les binômes urbanisme & mobilité, aménagement du territoire & mobilité : ils vont être au cœur de tous les débats et particulièrement en termes de décarbonation, de partage de l'espace public, de maillage du territoire ou encore de code de la rue. La notion d'intérêt général, chère aux transports publics, est aussi au cœur des préoccupations de chacun. En effet, l'ère du « chacun pour soi » et du silotage des modes s'achève et s'ouvre une ère de complémentarité multimodale. La mobilité de demain est ambitieuse, mais assez simple à formuler : c'est pouvoir utiliser le bon mode, au bon moment, au bon endroit, pour le bon usage.

Les transports publics sont, par essence, des intégrateurs d'innovation et de technologies. En 2023, quelles sont les perspectives en la matière ?

2023 verra la concrétisation d'un certain nombre de décrets d'application et de projets en matière de MaaS, mais aussi en matière de mobilité automatisée et de caméras intelligentes en vue des JO 2024. Mais gardons à l'esprit que ces technologies ne sont pas des fins en soi : elles n'ont de sens qu'à travers leur capacité à servir le désilotage entre les modes, à promouvoir la multimodalité et ainsi à travailler en faveur d'un cadre de vie durable et apaisé au sein des territoires.

COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE



**PATRICE
LOVISA**

Président de la Commission
et directeur du département
Réseau de surface,
groupe RATP

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Laura Brugel
Amandine Jancourt

COMPAGNIE

**DES TRANSPORTS
STRASBOURGEOIS**

Jean-Louis Metzger

EUROSTAR GROUP

James Blackwood

KEOLIS LILLE MÉTROPOLE

Philippe Bialais

KEOLIS LYON

Patrick Aujogue

Fabien Gaurat

KEOLIS

Stéphanie Boisnard

Paul-Henry Capdeville

LE TRAIN

Jean-Claude Belli

GRUPE RATP

Véra Duvault

Patrice Lovisa

(président de la Commission)

RATP DEV

Marc Musy

Nadia Smondel

RÉGIE EPIC T2C

Christophe Batut

RÉGIE DES

TRANSPORTS

MÉTROPOLITAINS

Jean Geneau

Marc Labouz

SNCF

Xavier Biglia

Christophe Bouteille

Olfa Dridi Amami

Bertrand Grynszpan

Dominique Joutel-Evano

TISSÉO VOYAGEURS

Romain de Montbel

TRANSDEV

François Berton

Serge Castello

Jean-Michel Fenaut

TRANSDEV LE HAVRE

Mouhamadou N'Diaye

TRANSDEV

SAINT-ÉTIENNE

Bruno Chalmandrier

Philippe Roche

Jean-Noël Varlet

TRANSPORTS

DE L'AGGLOMÉRATION

DE MONTPELLIER

Nicolas Silberzahn

UTP

Mathieu Dufour

Florence Sautejeau

VECTALIA BÉZIERS

MÉDITERRANÉE

Richard Baldacchino

LA PRÉSERVATION DE LA SÛRETÉ ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE CONSTITUENT DES AXES PRIORITAIRES D'ACTION DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS URBAINS ET FERROVIAIRES. À CET ÉGARD, LES TRAVAUX ET ÉCHANGES CONDUITS CETTE ANNÉE PAR LA COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE ONT PERMIS DE PORTER LA VOIX ET LES DEMANDES DES ENTREPRISES AUPRÈS DES PLUS HAUTES INSTANCES.

Lieu d'échange et de partage de bonnes pratiques, la commission Sûreté et Lutte contre la fraude valorise et promeut les actions mises en œuvre par les entreprises pour des transports sûrs pour l'ensemble des voyageurs et salariés. Auprès des pouvoirs publics, elle porte des propositions visant à adapter le cadre législatif et les outils pour ce faire.

L'implication sans faille des entreprises de transport pour la sûreté et la lutte contre la fraude

Cette année encore, la commission Sûreté et Lutte contre la fraude a constitué un lieu d'échange et de partage incontournable de l'UTP. Réaffirmant leur engagement

pour des transports sûrs pour tous et toutes, les membres de la Commission ont poursuivi leurs actions de collaboration avec les pouvoirs publics et notamment avec les forces de l'ordre.

La Commission a constitué un lieu d'échange et de partage incontournable de l'UTP

Ces actions communes traduisent une implication forte pour plus de sûreté, qui se retrouve également dans la conduite d'actions de formation, dans le cadre de la

gestion de conflits mais également pour sensibiliser et donner les outils pour agir contre les atteintes sexistes et sexuelles dans les transports. Cet engagement s'est notamment concrétisé par l'élaboration d'un document référençant les actions fortes de prévention et d'action sur ce sujet. Enfin, l'UTP a continué à porter la parole de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et de la profession via notamment sa participation à la Conférence internationale du CICP consacrée à la sûreté des mobilités. Cet événement a constitué un lieu de réflexion permettant d'échanger sur les évolutions souhaitables en matière de sûreté.

La sensibilisation des pouvoirs publics aux problématiques de sûreté et de lutte contre la fraude : un axe d'action majeur

Au cours de l'année 2022, l'UTP a porté haut les mesures défendues par l'ensemble de ses adhérents afin que soient prises en compte les problématiques propres au secteur. Il s'agit notamment de propositions visant à adapter les dispositions en matière d'enquête administrative ou encore d'élargir le périmètre d'action des agents chargés de la sûreté afin d'assurer pleinement le continuum de sécurité. L'UTP a également contribué à l'évolution des textes en matière de vidéoprotection, en permettant l'utilisation de caméras frontales pour les opérateurs ferroviaires ainsi que l'expérimentation de la vidéo dite « intelligente » dans le cadre spécifique de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Pour autant, l'UTP poursuivra ses travaux pour étendre les caméras frontales aux tramways et pérenniser l'emploi de nouvelles technologies. ●

« ENCADRER LA SÛRETÉ PAR LA LOI »

Quels ont été les travaux marquants de cette année 2022 ?

L'implication de l'ensemble de nos membres de Commission a été remarquable cette année encore. Je tiens à les en remercier. Ensemble, nous avons porté des propositions fortes auprès des ministères qui ont notamment abouti à l'extension des enquêtes administratives aux gestionnaires d'infrastructure. De même, nous avons travaillé à l'élaboration et la promotion de l'ensemble de mesures visant à promouvoir la sûreté dans les transports, et notamment développer les actions de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Quels sont les grands défis pour 2023 ?

La préservation de la sûreté dans les transports appelle une prise en compte toute particulière de la part du législateur. Ainsi, la prise en compte des problématiques de sûreté et de lutte contre la fraude dans les transports doit faire l'objet d'une loi ad hoc que nous appelons de nos vœux. Dans le cadre de la lutte contre la fraude, nous souhaitons aussi une mise en œuvre rapide de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants, telle que prévue par la loi Savary de 2016.

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE



De septembre à juin 2022, **MATTHIEU CHABANEL**, directeur général délégué Projets, Maintenance, Exploitation de SNCF Réseau, a été président de la Commission.



LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Alain Gondelmann
CAPTRAIN FRANCE
 Vincent Beck
 Stéphane Derlincourt
CARGOBEAMER
 Tim Krasowka
**COMPAGNIE
 DU BLANC-ARGENT**
 Emmanuel Crehalet
DB CARGO FRANCE
 Loïc Battu
 Gaël Castagné
EUROPORTE/GETLINK
 François Coart
EUROSTAR GROUP
 Christophe Arici
 Christophe Burel
FRET SNCF
 Christine Le Mitouard
 Vincent Porfrio

LE TRAIN

Jean-Claude Belli
 Alain Getraud
 Xavier Hurteau
LISEA
 Philippe Jausserand
 Hervé Le Caignec
OBJECTIF OFP
 Philippe François
 André Thinières
RAILCOOP
 Alexandra Debaisieux
 Nicolas Debaisieux
RATP
 Michel Daguerregaray
 Julien Loknar
RATP DEV
 Sandrine Guillaumin
 Édouard Jouenne
RRT PACA
 Vincent Guillaume

RTM EST MÉTROPOLE

Magali Tissier
**SBB CARGO
 INTERNATIONAL**
 Omar Zerkly
SNCF
 Isabelle Delobel
 Gilles Quesnel
 Franck Laferté
 Sophie Lombard
 Arnaud Manoury
 Cédric Verdeaux
**SNCF GARES
 & CONNEXIONS**
 Pierre-Marie Fromion
 Thierry Marduel
SNCF RÉSEAU
 Alain Quinet
 (président de la Commission)
SNCF VOYAGEURS
 Laurent Beaucaire
 Olivier Devaux

Renée Ducis
 Marek Mavridis
TRANSDEV
 Virginie Cabanillas
 Claude Steinmetz
**TRANSDEV RAIL
 BRETAGNE**
 Loïc Lanne
TRANSKEO
 Zakaria Mahdi
 Sara Mattioli
TRENITALIA FRANCE
 Pascal Duflos
 Fabienne Moutet
UTP
 Sigrid Claviéras
 Canisius Gassa
 Stéphanie Lopes d'Azevedo
 Arthur Marsande
 Karine Maubert
 Florence Sautejeau



DEPUIS SEPTEMBRE 2022

**ALAIN
 QUINET**

Président de la Commission
 et directeur général
 exécutif,
SNCF Réseau

DANS UN CONTEXTE DE REPRISE POST-COVID MAIS AUSSI DE CRISE ÉNERGÉTIQUE AUX IMPLICATIONS FINANCIÈRES MAJEURES, PARTICULIÈREMENT POUR LES ENTREPRISES FERROVIAIRES FORTEMENT CONSOMMATRICES D'ÉLECTRICITÉ, NOTRE COMMISSION A ŒUVRÉ EN 2022 À OBTENIR DES SOLUTIONS POUR LES ACTEURS FERROVIAIRES. AU PLAN EUROPÉEN, L'ACTUALITÉ A ÉTÉ RICHE, AVEC LA PRÉSENTATION DE PLUSIEURS PROJETS DE TEXTES STRUCTURANTS.

La Commission s'est penchée tout au long de l'année sur les textes européens structurants pour le secteur ferroviaire que sont la révision du Règlement transeuropéen de transport (RTE-T), des Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et de la Directive relative à la certification des conducteurs de train. Ces textes doivent être adoptés lors du second semestre 2023.

Règlement transeuropéen de transport et Spécifications techniques d'interopérabilité

Concernant la révision du RTE-T, l'UTP a porté les messages clés suivants : une alerte majeure concernant le

financement de la mise en conformité de l'infrastructure (plusieurs dizaines de milliards d'euros) et une opportunité de concrétiser la place du transport public dans la mobilité urbaine.

Concernant la révision des STI, l'enjeu est analogue : préserver la capacité d'investissement des États membres en limitant les obligations de mise en conformité, aux impacts financiers potentiellement considérables, qui n'apportent pas de gain d'interopérabilité, ni de sécurité.

Au niveau national, l'UTP a ainsi participé à différentes consultations de la DGITM, notamment la transposition en droit national de la refonte du règlement européen

sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires, ou encore la tarification sociale nationale.

L'humain au centre de nos préoccupations

Les voyageurs ont été au cœur de notre engagement dans le cadre des échanges avec l'Anses sur les travaux sur la qualité de l'air relatifs aux valeurs guides pour l'exposition des voyageurs. En outre, la santé des salariés a occupé une place

Les voyageurs ont été au cœur de notre engagement

de choix vis-à-vis de l'exposition au radon dans des lieux de travail spécifiques. À ce titre, l'UTP a travaillé à l'élaboration d'un guide méthodologique proposant une stratégie harmonisée au sein de la profession.

La sécurité étant toujours au cœur des préoccupations des entreprises ferroviaires, les membres de la Commission ont participé à l'élaboration du cadre réglementaire relatif au régime de sécurité « Voies ferrées locales voyageurs », qui vise à permettre aux détenteurs de l'infrastructure de déroger au régime interopérable, dans l'objectif de diminuer les coûts d'exploitation et de maintenance. ●

« DÉVELOPPER LA PART MODALE DU FERROVIAIRE »

Quels seront les sujets principaux à suivre en 2023 ?

Outre le suivi de la révision des STI 2023 et du RTE-T, la profession attend avec impatience la publication du Paquet « Verdissement des transports » : gestion de la capacité, révision de la directive conducteurs de train, mesure des émissions du transport, directive transport combiné. Il sera l'occasion de rappeler la nécessité de conforter le rôle moteur du mode ferroviaire dans la décarbonation de la mobilité européenne et une plus grande sobriété énergétique. Dans le même temps, il convient de cantonner les normes au strict nécessaire pour assurer l'interopérabilité et le développement des trafics internationaux.

Comment l'UTP peut-elle contribuer au développement du transport ferroviaire ?

L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective de ses membres dans le cadre de la traduction concrète des engagements du gouvernement en faveur du scénario « Planification écologique des infrastructures » du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, paru en février 2023. Par ailleurs, l'ambition de développer la part modale du ferroviaire mobilise tous nos adhérents et guide nos actions au quotidien. À court terme, la maîtrise de la facture énergétique reste un sujet majeur.

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Commission a poursuivi les travaux liés à l'accessibilité des réseaux

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Laura Brugel
Christophe Petit
Adrien Malfray
**COMPAGNIE
DES TRANSPORTS
STRASBOURGEOIS**

Jean-Louis Metzger

KEOLIS

Thierry Guinard
Antonia Hoog
Bruno Lapeyrie
Lætitia Nicco

LE TRAIN

Jean-Claude Belli
Catherine Pihan-Le Bars

RATP

François Vauxion
Sophie Mazoué
RATP DEV
Georges Despaigne
RÉUNIR CUA

Laurent Boudot

RÉGIE DES

**TRANSPORTS
MÉTROPOLITAINS**

Cédric Saulnier

SNCF

Florence Cousin
Pierre Sandevor
**SNCF GARES &
CONNEXIONS**
Carole Tabourot

TISSÉO VOYAGEURS

Romain de Montbel
TRANSDEV

Manoela Araujo
Clément Guibert
Matthieu Tiphaine

TRANSPORTS

DE L'AGGLOMÉRATION

DE MONTPELLIER

Nicolas Silberzahn

TRANSPORTS EN

COMMUN DE

L'AGGLOMÉRATION

ROUENNAISE

Sébastien Holstein

TRANSPORTS PUBLICS

DU CHOLETAIS

Marc Delayer
(président de la Commission)

TRENITALIA

Pascal Duflos

UTP

Sigrid Claviéras
Stéphanie Jégu
Stéphanie Lopes d'Azevedo
Arthur Marsande
Florence Sautejeau
VECTALIA FRANCE
Frédéric Rambaud



**MARC
DELAYER**

Président de la Commission
et directeur général,
Transports publics du Choletais,
AGIR Transport

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST AU CŒUR DES TRAVAUX DE LA COMMISSION. LA CONVERSION ÉNERGÉTIQUE DES FLOTTES DE BUS EST UNE DES PRIORITÉS, MAIS PAS UNIQUEMENT...

Les travaux de la Commission pour 2022 ont concerné des sujets à forts enjeux pour la profession.

S'agissant de la lutte contre le changement climatique, dont le principal sujet est la conversion énergétique des flottes autobus, la Commission a défendu les intérêts et la spécificité des modes urbains dans le cadre des travaux menés par les services de l'État, tels que la task force sur les véhicules lourds, la feuille de route concernant leur décarbonation, etc. Elle a suivi et relayé différents outils favorisant cette transition, dont les aides financières via des appels à projets de l'Ademe (écosystèmes des véhicules lourds électriques et hydrogène), et appréhendé certains mécanismes comme les Zones faibles émissions mobilités pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

La Commission a également effectué un déplacement en province pour visiter une installation d'hydrogène renouvelable (hydrogène vert) ainsi qu'une station de distribution multi-énergies d'origine renouvelable (hydrogène, bioGNV et électricité) déjà ouverte au public.

L'année 2022, marquée par le conflit en Ukraine qui a généré notamment la hausse des coûts de l'énergie, a été placée sous le signe de la sobriété énergétique. Cela s'est traduit par différentes consultations portant sur l'organisation et la priorisation en cas d'éventuels délestages du gaz et de l'électricité, voire leur rationnement en cas de tension sur les réseaux, l'extinction des publicités lumineuses sur les différents mobiliers urbains, etc. Ces mesures ont été l'opportunité de valoriser les actions de la profession en termes de bonnes pratiques liées à cette sobriété.

La Commission a relayé les actions des opérateurs de transports urbains et ferroviaires permettant de maîtriser les coûts des énergies de traction, d'éclairage des différents espaces (gares et stations), de formation des personnels à l'éco-conduite, etc., et ce, depuis de nombreuses années. Un premier guide des bonnes pratiques liées à la sobriété énergétique synthétise cette contribution. Enfin, la Commission a poursuivi les travaux liés à l'accessibilité des réseaux. Elle a contribué à la rédaction du guide sur l'accessibilité du transport par câble aérien urbain avec la DMA et le Cerema, ainsi qu'à la transposition de la directive concernant l'accessibilité des biens et des services. Dans cette même optique, l'UTP et ses adhérents se mobilisent au sein du groupe de travail « Mobilité et Accessibilité » en prévision du Comité national sur le handicap prévu mi-2023. ●

« VALORISER LE MIX ÉNERGÉTIQUE ET L'OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC »

La publication de l'état du parc 2022 a mis en évidence que les réseaux ont largement entamé leur transition énergétique, mais le tout-électrique ne semble pas être l'unique solution d'avenir dans le TU...

Le secteur est bien engagé dans cette transition puisque 40 % des autobus circulent avec une énergie autre que le gazole. La part des véhicules électriques à batterie reste encore faible et représente moins de 10 % du parc total bien que cette énergie ait représenté 38 % des autobus achetés en 2022. Les opérateurs, grâce à une démarche pragmatique, sont très impliqués dans l'accompagnement et le conseil auprès de leur AOM sur ces nouvelles énergies. Toutefois, ne privilégier qu'un seul type d'énergie ne nous semble pas raisonnable au regard des caractéristiques géographiques ou climatiques de certains réseaux, du coût du matériel, de l'adaptation des dépôts, des prescriptions liées à la sécurité des ateliers de charge, etc. C'est pourquoi, dans une logique pragmatique, l'UTP souhaite valoriser le mix énergétique qui permette de répondre au mieux aux attentes des voyageurs : plus d'offre de transport public.

Cette transition ne se fera pas sans impact sur les métiers du secteur, comment appréhendez-vous le sujet dans sa globalité ?

En effet, les différents métiers du transport seront amenés à évoluer pour s'adapter à ce nouveau contexte. C'est pourquoi un travail en transversal a été mené avec le département des Affaires sociales, afin de valoriser les métiers à travers différentes manifestations. Le concours du Bus d'or a ainsi été le socle du lancement de la campagne d'attractivité « Faites bouger les lignes ». Les évolutions des métiers telles qu'identifiées par les membres de la CTEDD alimentent actuellement le diagnostic global réalisé dans le cadre de France 2030 et dont nous aurons les résultats prochainement.

ÉCON

A high-speed train, likely a TGV, is shown in motion, blurred background, with the word 'ÉCON' overlaid in large white letters. The train is red and white, and the background shows other blurred trains and tracks.



OMIE

**UN RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE POUR
LE 16^E EXERCICE DE RANG CONFIRME
LA GESTION QUALITATIVE DE L'UTP.**



RÉSULTATS FINANCIERS 2022

EN 2022, L'UTP AFFICHE UN RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE, ET CE, POUR LA 16^E ANNÉE CONSÉCUTIVE.

L'UTP s'est mobilisée tout au long de l'année pour réaffirmer le **rôle essentiel** que peuvent et doivent jouer les **transports publics et ferroviaires**, au service de la **cohésion sociale**, de la **cohésion territoriale**, et également de la **lutte contre le changement climatique**.

Par ailleurs, face au contexte économique, l'UTP a réaffirmé la **place du secteur dans la préservation du pouvoir d'achat**.

L'UTP a appelé à un **choc d'offre** et se mobilise pour mieux répondre à la demande de mobilité, qu'elle soit exprimée ou latente.

Dans le même temps, elle a lancé une grande **campagne d'attractivité des métiers du transport urbain**, « **Faites bouger les lignes** ».

Tout au long de l'année, l'UTP a poursuivi un **dialogue actif** avec les partenaires sociaux, les représentants de l'État, les représentants institutionnels, ainsi que les autorités organisatrices pour relever ensemble les défis du monde de demain qui ne peut se faire sans les transports publics et ferroviaires.

Les résultats 2022 de l'UTP témoignent, à nouveau, de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle.

Les **produits d'exploitation** sont en **hausse** avec des cotisations adhérents en augmentation et des cofinancements, notamment pour la campagne « **Faites bouger les lignes** », par les quatre composantes de l'UTP.

Par ailleurs, les **charges d'exploitation** sont en baisse de **9,21 %** par une **maîtrise des dépenses de fonctionnement général et une masse salariale contenue tout en poursuivant les travaux en cours sur des**

sujets structurants: marque employeur du transport urbain « **Faites bouger les lignes** », politique de formation de branche (TU / ferroviaire) France 2030, facilités de circulation, lutte contre la fraude...

Enfin, l'UTP a bénéficié de **produits financiers supérieurs à ceux attendus** avec une très bonne édition des RNTP à Toulouse.

Les résultats 2022 de l'UTP témoignent, à nouveau, de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle

ACTIF (en euros)

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				2 444,00
Logiciels	18 647,00	18 647,00	0,00	2 444,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				8 360 000,00
Constructions	11 727 290,00	4 109 478,00	7 617 812,00	8 163 990,00
Installations techniques, matériel et outillages	36 588,00	12 076,00	24 512,00	30 948,00
Autres immobilisations corporelles	478 301,00	321 629,00	156 673,00	165 062,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				900,00
Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	900,00	0,00	900,00	900,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	12 261 726,00	4 461 830,00	7 799 896,00	8 363 343,00
CRÉANCES				463 519,00
Acomptes fournisseurs	27 510,00	0,00	27 510,00	14 979,00
Clients et comptes rattachés	149 784,00	4 963,00	144 821,00	2 963,00
Autres créances	392 770,00	0,00	392 770,00	445 577,00
DISPONIBILITÉS	3 851 495,00	0,00	3 851 495,00	2 466 089,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	66 881,00	0,00	66 881,00	56 089,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	4 488 439,00	4 963,00	4 483 476,00	2 985 696,00
TOTAL ACTIF (I) + (II)	16 750 165,00	4 466 793,00	12 283 372,00	11 349 039,00

PASSIF (en euros)

	31/12/2022		31/12/2021
	12 mois	12 mois	12 mois
FONDS ASSOCIATIF			
Réserve générale	9 144 079,00		8 356 346,00
Report à nouveau	31 357,00		31 357,00
Résultat de l'exercice	1 465 559,00		787 733,00
TOTAL (I)	10 640 995,00		9 175 436,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	150 000,00		643 634,00
FONDS DEDIÉS/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III)	80 492,00		78 520,00
TOTAL FONDS PROPRES (I+II+III)	10 871 487,00		9 897 590,00
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	581 830,00		671 151,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 427,00		176 746,00
Dettes fiscales et sociales	611 311,00		554 928,00
Autres dettes	38 916,00		38 916,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 403,00		9 708,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (IV)	1 411 885,00		1 451 449,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00		0,00
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	12 283 372,00		11 349 039,00

<i>PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)</i>	2022	2021	Écart 2022 réalisé 2021 réalisé
	12 mois	12 mois	
Cotisations des adhérents TU/TI	3 767 440,00	3 674 215,00	93 225,00
Cotisations des membres associés	71 400,00	63 000,00	8 400,00
Cotisations des adhérents ferroviaires	1 604 753,00	1 501 892,00	10 286,00
Cotisations des membres partenaires	12 100,00	12 100,00	0,00
Participation au FIER	0,00	0,00	0,00
Vente des publications UTP	11 069,00	8 380,00	2 689,00
Recettes Salon - Bus d'Or	0,00	0,00	0,00
Subventions	62 500,00	5 333,00	57 167,00
Produits divers, transferts de charges, remboursement études, participation GITL	601 855,00	656 588,00	- 54 733,00
ADFPMPF	31 056,00	59 329,00	- 28 273,00
VACS	0,00	3 593,00	- 3 593,00
Reprises provisions	0,00	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 162 173,00	5 984 430,00	177 743,00

<i>CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)</i>	2022	2021	Écart 2022 réalisé 2021 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dépenses - Fonctionnement général dont :	1 135 297,00	1 241 170,00	- 105 873,00
<i>Frais généraux</i>	708 734,00	904 080,00	- 195 346,00
<i>Frais d'édition des publications UTP</i>	108 423,00	81 204,00	27 219,00
<i>Études/Conseils</i>	256 927,00	237 502,00	19 425,00
<i>Actions de communication</i>	61 213,00	18 384,00	42 829,00
Dépenses - Salon/GIE/Bus d'Or	19 574,00	20 829,00	- 1 255,00
Impôts, taxes et versements assimilés	400 736,00	328 046,00	72 690,00
Salaires et traitements	2 183 275,00	2 241 347,00	- 58 072,00
Charges sociales	1 010 527,00	931 100,00	79 427,00
Autres charges de gestion courante	49 015,00	50 676,00	- 1 661,00
Dotations aux amortissements des immobilisations	617 191,00	616 916,00	275,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	150 177,00	151 216,00	- 1 039,00
TOTAL (II)	5 565 796,00	5 581 302,00	- 15 506,00
1 - RÉSULTATS D'EXPLOITATION (I-II)	596 377,00	403 129,00	193 248,00

<i>PRODUITS FINANCIERS (en euros)</i>	2022	2021	Écart 2022 réalisé 2021 réalisé
	12 mois	12 mois	
Produits participations - GIE - VACS	386 556,00	12 361,00	374 195,00
Autres intérêts et produits assimilés	14 840,00	62 456,00	- 47 616,00
TOTAL (III)	401 396,00	74 817,00	326 579,00

<i>CHARGES FINANCIÈRES (en euros)</i>	2022	2021	Écart 2022 réalisé 2021 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	21436,00	305 279,00	- 283 843,00
TOTAL (IV)	21 436,00	305 279,00	- 283 843,00
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	379 961,00	-230 463,00	610 424,00
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	976 338,00	172 666,00	803 672,00

<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)</i>	2022	2021	Écart 2022 réalisé 2021 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur opérations en capital	2 938,00	332,00	2 606,00
Reprise sur provisions et transferts de charges	572 154,00	693 255,00	- 121 101,00
TOTAL (V)	575 092,00	693 587,00	- 118 495,00

<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)</i>	2022	2021	Écart 2022 réalisé 2021 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	60,00	0,00	60,00
Sur opérations en capital	5 319,00	0,00	5 319,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	80 492,00	78 520,00	1 972,00
TOTAL (VI)	85 870,00	78 520,00	7 350,00
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	489 222,00	615 067,00	- 125 845,00

Participation des salariés (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00

SOUS-TOTAL PRODUITS (I+III+V)	7 138 661,00	6 752 834,00	385 827,00
--------------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------

SOUS-TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	5 673 102,00	5 965 101,00	-291 999,00
---	---------------------	---------------------	--------------------

5 - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (Produits - charges)	1 465 559,00	787 733,00	677 826,00
---	---------------------	-------------------	-------------------

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Mesdames, Messieurs les adhérents du Syndicat Professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat Professionnel « UNION DES TRANSPORTS PUBLICS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat Professionnel à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations » de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fondent la comptabilisation des immobilisations, à revoir les calculs effectués par le Syndicat Professionnel.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que

celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Syndicat Professionnel à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Syndicat Professionnel.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Syndicat Professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

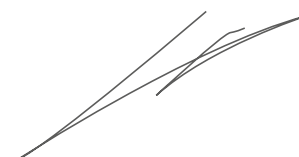
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 3 avril 2023

Pour la société SOFREC ASSOCIÉS FRANCILIENS

Laurent RIOUX

Commissaire aux Comptes





UNE ÉQUIPE À VOTRE

1 Louis-Nicolas DOUMET

Chargé de mission Communication

2 Béatrice SIMARD

Directrice du département Ressources, responsable qualité et RSE, déléguée à la protection des données

3 Stéphanie JEGU

Chargée de mission Technique urbain

4 Marie-Line VINCENT

Assistante

5 Arthur MARSANDE

Chargé d'études Affaires européennes

6 Hugo SALMON

Chargé de mission Économie de la mobilité

7 Florence SAUTEJEAU

Déléguée générale

8 Houria HABCHI

Chargée de mission Ingénierie de la formation

9 Jean-Philippe PEUZIAT

Directeur du département Affaires publiques

10 Sigrid CLAVIERAS

Chargée de mission Techniques ferroviaires et ITS

11 Mathieu DUFOUR

Directeur du département Affaires sociales et Sécurité

12 Céline MEUNIER

Assistante

13 Charles-Édouard ROEHRICH

Chargé de mission Affaires institutionnelles

14 Véronique THÉROUX

Assistante

15 Victorin TCHIYOKO

Employé polyvalent, reprographie

16 Rachel RASSAT

Assistante communication

17 Roxane BLONDIN

Assistante de direction

18 Justine LASSANSAA

Chargée de mission Social ferroviaire

19 Hubert RICHARD

Chargé de mission Économie et Nouvelles Mobilités

20 Stéphanie LOPES D'AZEVEDO

Directrice du département Affaires économiques, Technique et Prospective

21 Virginie BILLET

Assistante, chargée des relations adhérents

22 Laurence DOURLIN

Assistante



ÉCOUTE

23 Marion DIEN

Chargée RH, assistante qualité et RSE

24 Géraldine ADAM

Directrice adjointe du département Affaires sociales et Sécurité

25 Laura SANGARIN

Chargée d'études Communication Futur en Train

26 Cécile BROU

Comptable

27 Marine LE CHAPALAIN

Chargée de mission Affaires juridiques

28 Catherine GUILLON

Assistante de direction

29 Juliette FRAILE

Directrice du département Valorisation et Communication

Ne sont pas sur la photo :

Ahlam KARAM

Chargée de mission Social ferroviaire

Cécilia VAURY

Chargée de mission Social urbain

Clémence ROQUEBERT

Chargée de mission Social urbain

Karine MAUBERT

Chargée de mission Affaires juridiques

Canisius GASSA

Chargé de mission Technique ferroviaire

Christel BÉNARD

Data Manager

CRÉDIT DES PHOTOGRAPHIES :

Couverture : Shutterstock / UTP / Keolis • p. 2, 4 et 5 : Shutterstock • p. 6 : EuroCargoRail • p. 8 à 13 : Victoria Viennet / Bruno Mazodier • p. 14 : Shutterstock • p. 16 à 33 : Bruno Mazodier / Augustin Detienne / UTP / Shutterstock / Eric Flogny - Transdev • p. 34 et 38 : Shutterstock • p. 42 et 43 : UTP / Cecilia Garroni Parisi / Capa Pictures - Lutt Julien / François Moura - RTM / Shoooot - Stéphane Herbert / Bertrand Jacquot / George Tenney / RATP - Bruno Marguerite / Bruno Mazodier / Victoria Viennet • p. 44 : Shutterstock • p. 46 : Matthieu Raffard / Capa Pictures - Lutt Julien • p. 48 : Transdev • p. 50 : Alstom / Cecilia Garroni Parisi • p. 52 : Bénédicte Topuz • p. 54 : Shutterstock / Jean-François Mauboussin - RATP • p. 56 : RATP - Jean-François Mauboussin / RATP - Bruno Marguerite • p. 58 : Shutterstock / SNCF Réseau • p. 60 : Franck Castel - Keolis / Bruno Mazodier • p. 62 : Shutterstock • p. 70 : Victoria Viennet.

CONCEPTION ET RÉALISATION : indecompresse.com

17, rue d'Anjou, 75008 Paris
communication@utp.fr



www.utp.fr

